



TNM

46^e

ÉLITE

TOUR NIVERNAIS MORVAN

LIVRE DE ROUTE



13 >> 16 JUIN 2024

20
TERRE
DE JEUX
24



nièvre
le département
www.nievre.fr

LES PARTENAIRES DU TNM 2024



Centre de l'Est - Centre Loire
11 rue de l'Est - 58000 Nevers
03 86 61 30 88



SARL J. DELIN
COUVERTURE ZINGUERIE
Tél: 03.86.60.48.03



LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION, PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT



ÉDITORIAL

S'il fallait une preuve que le Tour Nivernais-Morvan représente bien plus qu'une simple compétition sportive pour les habitants de notre département, le souvenir de Yannick Martinez, l'an dernier au terme de l'étape Dornecy-Donzy, serait sans doute la plus indiscutable. L'image de ce coureur chevronné, ancien professionnel, au bord des larmes et enlacé par sa mère après avoir franchi en vainqueur la ligne d'arrivée, résume mieux que les mots la puissance affective de cet événement.

Pour un Nivernais, inscrire son nom dans l'histoire du TNM est un rêve réalisé, un petit « monument » dans une carrière. Certains l'ont vécu comme spectateur, enfant ou adolescent, battant frénétiquement des mains et donnant de la voix au passage du peloton ; ils y ont parfois puisé une partie de leur vocation de cycliste, l'envie d'éprouver à leur tour cette saisissante impression de force et de vitesse, amplifiée par l'euphorie de retrouver des routes qu'ils connaissent par cœur, pour s'y être entraîné ou avoir pris le départ des courses locales.

Le TNM est un morceau de notre patrimoine, une leçon d'histoire sportive et de géographie nivernaise qui nous fait découvrir, chaque année, de nouvelles routes, de nouveaux paysages, des angles inédits ou méconnus de « notre » Nièvre. Les milliers de kilomètres de routes départementales et communales constituent un épais dictionnaire avec lequel Raphaël Deschamps et son équipe (et en premier lieu le maître des parcours Gilles Demarigny) écrivent chaque année des « phrases » inédites, des épopées surprenantes.

Cette année, du 13 au 16 juin, le 46e Tour Nivernais-Morvan promet encore son lot d'émotions, d'échappées, d'exploits, avant l'arrivée à Decize. Les « bizuts » qui découvriront la Nièvre en apprécieront la variété des profils, entre le val ligérien et le Morvan, les plateaux du Nivernais central aux collines casquées de forêts, les paysages changeants de cultures, de bocages, de vignes, la traversée de nos villes et villages. Les habitués et les suiveurs y trouveront certainement des facettes qu'ils ajouteront à leur collection de vignettes sentimentales.

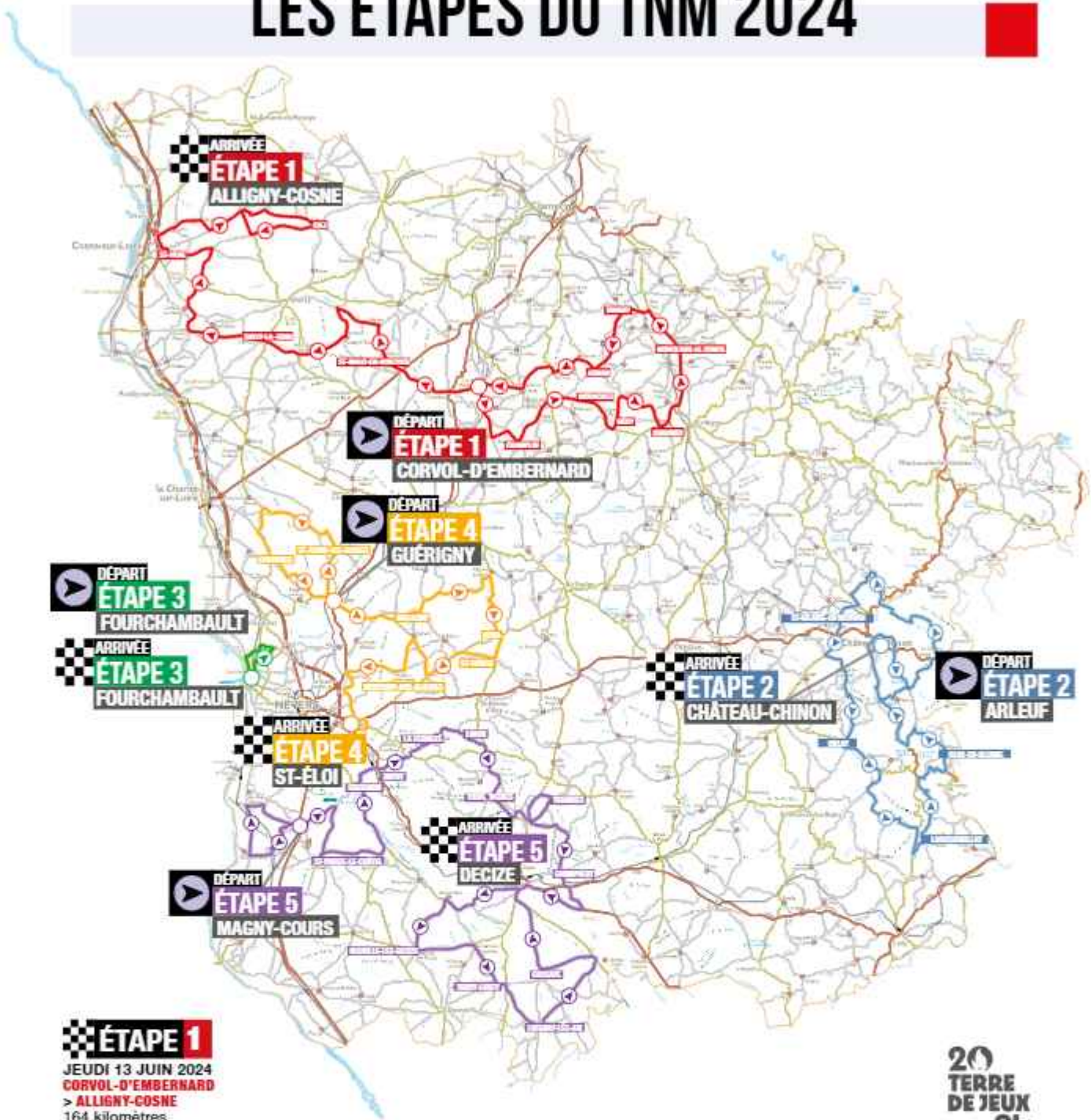
Pour toutes ces raisons, et parce qu'il n'existe pas d'épreuve magnifiant chaque année les beautés de la Nièvre, le Conseil départemental est un fidèle partenaire du TNM et des organisateurs qui le perpétuent et le réinventent chaque année.

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre



LES ÉTAPES DU TNM 2024



ÉTAPE 1

JEUDI 13 JUIN 2024
CORVOL-D'EMBERNARD
> ALLIGNY-COSNE
164 kilomètres

ÉTAPE 2

VENDREDI 14 JUIN 2024
ARLEUF
> CHÂTEAU-CHINON
140,8 kilomètres

ÉTAPE 3

SAMEDI 15 JUIN 2024
FOURCHAMBAULT
> FOURCHAMBAULT
11 kilomètres

ÉTAPE 4

SAMEDI 15 JUIN 2024
GUERIGNY
> SAINT-ÉLOI
99,5 kilomètres

ÉTAPE 5

DIMANCHE 16 JUIN 2024
MAGNY-COURS
> DECIZE
163,9 kilomètres

20
TERRE
DE JEUX
24



nièvre
LE DÉPARTEMENT
www.nievre.fr

LÉGENDES DES CARTES ÉTAPES

- Départ Fictif
- Départ Réel
- S Sprint
- Arrivée
- 1 PMG
- 2 PMG
- 3 PMG
- 58 Sprint KM 58
- Déviation Dir. Sportifs
- DS Parking directeurs Sportifs
- PO Parking Officiels
- H Hôpital
- STADE Stade
- SP Salle Polyvalente
- C Caravane Publicitaire
- Parking Motards
- Stationnement Interdit
- 30 Zone limitée à 30 km/h
- M Mairie
- FEEP Car-Podium Animation
- Car-Podium Arbitres
- Espace V.L.R.
- Espace VIP

LE 46^{ÈME} TOUR NIVERNAIS MORVAN A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE AU CONCOURS DE

- La ville de CORVOL-D'EMBERNARD
- La ville de ALLIGNY-COSNE
- La communauté de communes COEUR DE LOIRE
- La ville de ARLEUF
- La ville de CHÂTEAU-CHINON
- La ville de FOURCHAMBAULT
- NEVERS AGGLOMÉRATION
- La ville de GUÉRIGNY
- La ville de SAINT-ELOI
- La ville de MAGNY-COURS
- La communauté de communes LOIRE ET ALLIER
- La ville de DECIZE
- La communauté de communes du SUD NIVERNAIS

LES PARTENAIRES QUI ASSURENT LE SUCCÈS DU TOUR NIVERNAIS MORVAN

- Maillot de leader : **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE, CHARPENET, COGEP, Communauté de Communes Sud Nivernais et France PARE- BRISE**
- Maillot du meilleur espoir : **RENAULT - GROUPE SIMONNEAU, Centre LECLERC Coulanges-les-Nevers, AUTO-SÉCURITÉ et LA MAISON DES TRAVAUX**
- Maillot du classement par points : **GROUPAMA, BBF, FFTP, NEVERS AGGLOMÉRATION et TERRE DE JEUX 2024**
- Maillot des grimpeurs : **DORAS, Atelier de Pierre, Communauté de Communes Cœur de Loire et SNCF VOYAGEURS**
- Maillot des sprints : **LE JOURNAL DU CENTRE, CENTURY 21, EXPERT JARDIN et HOLIDAYS**
- Maillot de la performance (maillot des partenaires) : **Transports SAGNE, Cycles DENIZOT-PORCIN, CAPFUN, SARL DELIN, SARL PONGE, Jean-Luc RENVOYÉ,**
- Vainqueur d'étapes : **CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE**
- Sprint du Kilomètre 58 : **UNSA de la Nièvre**
- Classement de la meilleure équipe : **CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

ILS NOUS APPORTENT AUSSI LEUR CONCOURS

- Les voitures officielles de la direction de course
- Les assurances des véhicules et du matériel
- Les résultats informatiques et l'impression des classements
- La couverture radio
- La couverture presse
- Le service médical
- La sécurité est assurée par un détachement de

RENAULT - GROUPE SIMONNEAU

GROUPAMA

COPIEFAX

NVS RADIO

LE JOURNAL DU CENTRE et le site DirectVélo.com

Docteur Sophie TEIL et le SDIS 58

L'Escadron Départemental de Sécurité Routière sous le commandement du Commandant HARDOUIN

- **Les Brigades de Gendarmerie des communes traversées**
- Le vin d'honneur aux arrivées d'étapes
- Les gerbes aux arrivées

Les municipalités

Les municipalités

RETROUVEZ LE TOUR NIVERNAIS MORVAN SUR INTERNET

<http://www.tournivernaismorvan.fr>

Vous retrouverez sur le site : Les partenaires, les équipes, les étapes, la course en direct avec les photos, les articles de presse, les résultats et les éditions précédentes.

Courriel : tournivernaismorvan@laposte.net

Président : Raphaël DESCHAMPS : 06.79.84.21.13



Page Facebook : Comité d'Organisation TNM Elites
<http://www.facebook.com/COTNM>



Page Twitter : @tnm_co
https://twitter.com/tnm_co



COMITÉ ET OFFICIELS

COMITÉ D'ORGANISATION DU TNM

Président d'honneur

Marcel CHARMANT

Président

Raphaël DESCHAMPS

Secrétaire

Jean-Paul GIRARD

Secrétaire-adjoint

Michel FIEVET

Trésorier

Caroline LEROY

Trésorier-adjoint

Bernard DIOLLOT

Membres

Véronique NOËL

Dominique COUTANT

Gilles DEMARIGNY

Yves DUFOUR

Patrick DUMORTIER

Benoit FAVROLT

Matthieu GAUTHIER

Jean-Louis LEGER

Christophe MALANDAIN

Yves VINCENT

Relations publiques

Michel LAURENT

Chauffeur speaker

Philippe LAUMAIN

Chauffeur véhicule presse

Fabrice JANNOT

Chauffeurs véhicules officiels

Stéphane AUROUX

David CARRÉ

Stéphane DE ROSSI

Yves DUFOUR

Michel FIEVET

Ingrid GOURY

Véronique NOËL

Philippe SIMONIN

Responsable intendance

Jean-Luc PIGOURY et Denise NERAT

Référent sites de départ

Robert GAGNEAU

Référent sites d'arrivée

Bruno LERASLE

Référent sécurité

Claude CHAUSSARD et Jean-Louis LEGER

Informatique

Jean-Paul CHANLON et Christophe MALANDAIN

Webmaster

Laurence AUROUX et Mathis GOURY

Espace accueil VIP aux départs d'étapes

Véronique NOËL et Ingrid GOURY

Espace accueil VIP aux arrivées d'étapes

Gilles MOUTARDE

Ainsi que tous les bénévoles dont le CLUB CYCLISTE DE VARENNES-VAUZELLES.

OFFICIELS FFC ET PRESTATAIRES TECHNIQUES

Président du Jury

Wilfried RICHARD

Arbitre titulaire 1

Dominique COUTANT

Arbitre titulaire 2

Jean-Paul GIRARD

Arbitre moto 1

Marie-Christine REGNET

Arbitre moto 2

Julien COUTANT

Juge à l'arrivée

Julien GIRAULT

Chronométrateur

Eve GAUVIN

Inspecteur anti-dopage

Michel FIEVET

Ardoisier

Cyril MERLIN

Dépannage neutre

Assistance Course Provence

Informations Radio Tour

Caroline LEROY

Animateurs Podiums

Guy PAGE

Sonorisation départs/arrivées

France Espace Evénements Podiums

Service médical

Docteur Sophie TEIL - 06 19 14 46 33

Ambulance

SDIS 58

Portique ligne d'arrivée

Rolland Organisation

ÉPREUVE COMPTANT POUR LE CHALLENGE
RAYMOND POULIDOR ROCC 2024
WWW.ACCDN.FR

CLUB CYCLISTE VARENNES VAUZELLES



MERCREDI 12 JUIN 2024

Centre Gérard Philipe à Varennes-Vauzelles

Salle de réception du centre Gérard Philipe
 coordonnées GPS : N 47.01429 - E 3.14537
 Portable : 06.79.84.21.13

Ouverture de la permanence à 15h00, fermeture à 17h15.

- Accueil des équipes
- Remise des dossards coureurs et plaques de cadres
- Remise des plaques véhicules officiels, D.S.

Lors de la permanence, des transpondeurs seront confiés, par le Co TNM, aux équipes. Les directeurs sportifs s'engagent à restituer ces transpondeurs à l'issue de la dernière étape.

NB : Les transpondeurs non restitués seront facturés 50 euros pièce !



RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Elle aura lieu impérativement à 17h30.

NB : Une seule réunion des Directeurs Sportifs aura lieu ce jour-là pour toute la durée de l'épreuve, sauf convocation du directeur de course ou du président du comité d'organisation, par communiqué.

L'ordre des voitures de directeurs sportifs, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort lors de cette réunion.

Détail de l'hébergement :

Se reporter à la fin de ce livre de route page 27.

VARENNES-VAUZELLES

A deux heures de Paris par la route comme par le rail, la troisième commune du département, avec 9.721 Vauzelliens, est un agréable mélange de dynamisme économique urbain et de tranquillité rurale.

Autrefois, les habitants se concentraient autour du Bourg historique de Varennes et de son église du XII^e siècle. Dans les années 20, la ville s'est développée autour des ateliers de la SNCF (autrefois Société Paris Lyon Méditerranée) et sa Cité Jardin, au lieu-dit Vauzelles. La Cité a été construite pour loger les employés des ateliers. A une époque où les entreprises étaient très paternalistes, les architectes ont dessiné 350 maisons mais aussi des écoles, des commerces et même une église. Ce quartier, qui a peu changé, constitue un élément important du patrimoine industriel.

La ville s'est ensuite étendue entre 1950 et 1970, à partir de la Cité Jardin vers le Crot Cizeau et la rue Henri Choquet, puis au-delà du Boulevard Camille Dagonneau avec la construction des quartiers de Veninges et Florenville. Malgré son évolution Varennes-Vauzelles a su garder sa qualité de vie, en maintenant un équilibre entre les zones pavillonnaires et les ensembles collectifs, en créant du lien grâce à une vie culturelle, associative et sportive très riche.

C'est une ville de contrastes. La Cité Jardin qui date des années 20 /30 côtoie le centre aquatique L'îlot Corail, inauguré en 2003 ; les zones d'activités jouxtent les champs et la Forêt des Bertranges, avec ses nombreux sentiers et l'étang de Niffond ; le rythme urbain et le rythme rural se rassemblent dans une douce harmonie.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la ville www.ville-varennes-vauzelles.fr et sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Flickr et Youtube.



JEUDI 13 JUIN

CORVOL-D'EMBERNARD ▶ ALLIGNY-COSNE

ÉTAPE EN LIGNE

164 KM

TNM 2024



CORVOL-D'EMBERNARD

La Bienvenue à Corvol d'Embernard, village départ du TNM 2024.

Joli petit village d'un petit peu plus de 100 habitants, situé à la croisée de Champlemy, Marcy et Chevannes Changy dans la vallée du Beuvron, aux maisons étagées sur les collines.

La commune d'une superficie de 986 hectares dont 273 de forêt communale.

En venant à Corvol d'Embernard, vous pourrez contempler de Champeau et du Bredoux toute la vallée du Beuvron jusqu'à Château Chinon.

Corvol d'Embernard comporte de multitudes de merveilles à découvrir.

On y trouve quatre fontaines, de nombreux puits, dont certains possèdent une margelle taillée dans un seul bloc de pierre, trois lavoirs, trois croix de mission.

Le village est traversé par le ruisseau du Canard qui autrefois animait le moulin aujourd'hui disparu

Vous serez émerveillés par Les lavoirs du Canard, alimenté par un lac souterrain découvert au XIXème siècle, et du Courtil avec son architecture de charpente spécifique en parapluie

La Fontaine de St Gengoult située dans le cimetière Romain Baron au pied de l'église, complètera votre découverte par ses légendes et sa beauté.

Poussez dès à présent la porte de Corvol d'Embernard !
Vive le TNM !

Stéphane Delesmillieres, Maire de Corvol d'Embernard



Église Saint-Gengoult de Corvol-d'Embernard



ALLIGNY-COSNE

Notre beau village de la Nièvre, à l'ouest de la région Bourgogne-Franche Comté, se trouve à 2h de Paris, en train, comme en voiture.

Au cœur de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain, Alligny-Cosne est formé d'un bourg et de 38 hameaux. Il est situé à 271 mètres d'altitude et s'étend sur une superficie de 34,4 km² (soit 25,7hab/km²).

Ce verdoyant havre de paix pour les 904 Elignacois et les Elignacoises est dynamique et entouré de plusieurs petites et moyennes villes avec toutes les commodités nécessaires : Donzy, Saint-Amand-en-Puisaye et Cosnesur-Loire, chef-lieu de notre canton.

Venez nous rendre visite et vous pourrez découvrir nos commerces, nos services et nos entreprises, qui seront, comme le maire, Philippe Bourgeois, les élus et tous les habitants, ravis de vous accueillir.



La communauté de communes Cœur de Loire rassemble aujourd'hui 30 communes sur un territoire de 720 km² pour environ 25 000 habitants.

Sa particularité ! c'est sur son territoire que se situe le milieu de la Loire, qui offre de nombreux atouts pour être en lien avec la nature, ou encore sortir et s'amuser en famille ou entre amis. Son paysage est également marqué par ses vignobles, ses campagnes et son environnement naturellement préservé. Des entreprises d'excellences dans leur domaine, un tissu économique et associatif dynamique, sa gastronomie reconnue, sa situation centrale et sa proximité avec les bassins Parisiens et Lyonnais, font de Cœur de Loire un territoire idéal pour commencer une nouvelle vie.

— Départ fictif
— Circuit à effectuer 1 fois

— Départ réel
— Déviation des directeurs sportifs



Arrivée

PROFIL DE L'ÉTAPE



DÉPART



- Déjeuner des suiveurs : Salle Jean BOSCOT, à CHAMPLEMY, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels : Rue de la mairie.
- Rassemblement caravane publicitaire : Route de Chazeuil.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils : Rue de la mairie.
- Rassemblement des directeurs sportifs : Rue de la gare.
- Sanitaires : Rue de la mairie.
- Signature des feuilles d'émargements : sur le car podium animation, à partir de 12h30, Rue de la gare.

Rassemblement de départ > Rue de la gare, à 13h00.

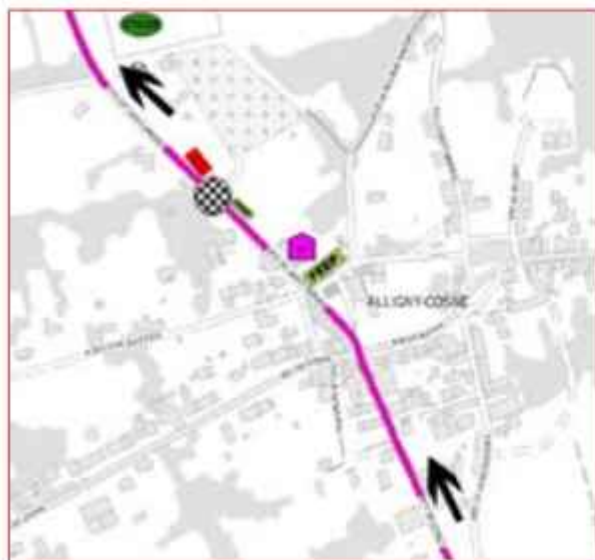
● Départ fictif : Rue de la gare, à 13h20 (distance du départ fictif = 1000 mètres).

● Départ réel : croisement de la D102 et la rue de la mairie, à 13h30.

PROFIL DES 3 DERNIERS KM



ARRIVÉE



- Circuit de 19,400 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : droite Route de Bouhy, gauche Rue creuse, gauche rue du stade.
- Stationnement des directeurs sportifs : au stade.
- Stationnement des officiels : Place de la mairie.
- Stationnement caravane publicitaire : Place de la mairie.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils : Place de la mairie.
- L'arrivée sera jugée route de saint Amand, au terme d'une ligne droite de 100 mètres, en côte.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé dans la Cour de la mairie.
- Salle des classements : salle des fêtes, dans la cour de la mairie.
- Salle de presse : salle des fêtes, dans la cour de la mairie.
- Contrôle médical : salle des fêtes, dans la cour de la mairie.

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcourus	Restant		Caravane	Course
		Rassemblement DS : Rue de la Gare	12:50	13:20
Départ fictif : Rue de la Gare, route de Chazeuil, rue Saint-Gengoult, rue de la Mairie, route de chazeuil, D102.				
<i>Distance du départ fictif : 1km</i>				
0	164	DÉPART REEL : CROISEMENT D102 ET RUE DE LA MARIE	13:00	13:30
2,7	161,3	D140Bis Gauche	13:04	13:34
4,1	159,9	D145 Tout droit	13:06	13:36
5,3	158,7	Arthel	13:07	13:37
5,6	158,4	D140 Gauche	13:08	13:38
5,8	158,2	Intersection D145 / D140 Tout droit	13:08	13:38
5,8	158,2	Danger : Ralentisseurs	13:08	13:38
7,6	156,4	Intersection D140 / D140Bis Droite	13:11	13:41
9,1	154,9	Champlin	13:13	13:43
9,3	154,7	D129 Gauche	13:13	13:43
12,7	151,3	Bussy-La-Pesle	13:19	13:49
14,1	149,9	D5 Droite	13:21	13:51
14,8	149,2	Brimon-sur-Bouvron	13:22	13:52
15,0	158,2	Danger : Ralentisseurs	13:22	13:38
15,3	148,7	D34 Tout droit	13:22	13:52
15,6	148,4	Danger : Ralentisseurs	13:23	13:53
16,7	147,3	D5 Droite	13:25	13:55
19,7	144,3	Moraches (Village natal de JM Marchand)	13:29	13:59
21,8	142,2	Dompierre-sur-Héry	13:32	14:02
23,8	140,2	D135 Gauche	13:35	14:05
24,5	139,5	Héry	13:36	14:06
26,7	137,3	C2 Droite	13:40	14:10
27,7	136,3	Germenay	13:41	14:11
28,2	135,8	D130 Droite	13:42	14:12
32,9	131,1	Chaumot	13:49	14:19
32,9	131,1	Danger : Rétrécissement	13:49	14:19
33,1	130,9	D977Bis Gauche	13:49	14:19
33,6	130,4	Chitry-les-Mines (Maison paternelle de Jules Renard)	13:50	14:20
33,8	130,2	C1 Gauche	13:50	14:20
35,8	128,2	Danger : Rétrécissement + Ralentisseurs	13:53	14:23
35,9	128,1	D216 Droite	13:53	14:23
36,0	128,0	Passage à Niveau	13:54	14:24
36,2	127,8	C3 Gauche	13:54	14:24
38,6	127,2	D985 Gauche	13:55	14:25
37,5	126,5	Combres	13:56	14:26
41,2	122,1	Monceaux-le-Comte	14:02	14:32
42,0	122,0	Danger : Rétrécissement	14:03	14:33
48,9	117,1	SPRINT Rue Michel Boule / Route de Corbigny	14:10	14:40
47,1	116,9	Flaz-Cuzy	14:10	14:40
47,2	116,8	Danger : Rétrécissement	14:10	14:40
47,3	116,7	D119 Gauche	14:10	14:40
47,4	116,6	Tannay Gare	14:11	14:41
47,8	116,2	Passage à Niveau	14:11	14:41
48,9	115,1	Tannay	14:13	14:43
49,8	114,2	Danger : Rétrécissement	14:14	14:44
50,3	113,7	PMG 2 (L:2,3 km)	14:15	14:45
50,5	113,5	D34 Gauche	14:15	14:45
57,2	106,8	Asnan	14:25	14:55
57,3	106,7	Danger : Dos d'âne	14:25	14:55
57,4	106,6	KM 58 devant le numéro 24	14:26	14:56
57,4	106,6	Danger : Dos d'âne	14:26	14:56
57,7	106,3	D135 Droite	14:26	14:56
59,7	104,3	Grenois	14:29	14:59
59,9	104,1	D180 Droite	14:29	14:59
62,6	101,4	Taconnay	14:33	15:03
63,0	101,0	D23 Droite	14:34	15:04
63,7	100,3	D180 Gauche	14:35	15:05
63,8	100,2	Danger 3 ponts étroits 63,9, 64,1 et 66,7	14:35	15:05
67,8	96,2	Chevagnes-Changy	14:41	15:11
68,3	101,0	D5 Droite	14:42	15:12
68,9	95,1	D127 Gauche	14:43	15:13
72,3	91,7	Corvol-d'Embernard	14:48	15:18
72,7	91,3	D102 Tout droit	14:49	15:19
73,0	91,0	Danger : Rétrécissement	14:49	15:19
73,2	90,8	D127 Gauche	14:49	15:19
75,0	89,0	PMG 2 Le Bredoux (L:1,8 km)	14:52	15:22
77,0	87,0	Champlemy	14:55	15:25
77,3	86,7	D977 Gauche	14:55	15:25



1

TNM 2024

77,5	86,5	D127		Droite	14:56	15:26
83,5	80,5	RN151 / D127		Tout droit	15:05	15:35
84,9	79,1	Saint-Malo-en-Donzinois			15:07	15:37
85,4	78,6	SPRINT sortie			15:08	15:38
89,3	74,7	Colméry			15:13	15:43
89,5	74,5	Danger : Rond point 3ème sortie D127			15:14	15:44
94,2	69,8	D187		Gauche	15:21	15:51
94,3	69,7	Danger : Rétrécissement 2 ponts			15:21	15:51
97,6	66,4	Cessy-les-Bois			15:26	15:56
97,7	66,3	D178		Droite	15:26	15:56
103,1	60,9	Sainte-Colombe-des-Bois			15:34	16:04
103,3	60,7	D2		Gauche	15:34	16:04
103,4	60,6	D178		Droite	15:35	16:05
107,2	56,8	Champcelée			15:40	16:10
107,3	56,7	D4		Tout droit	15:40	16:10
107,7	56,3	Sully-la-Tour			15:41	16:11
123,3	37,9	SPRINT : au niveau de l'entrée du cimetière			16:24	17:04
115,1	48,9	Saint-Laurent-L'Abbaye			15:52	16:22
115,6	48,4	D153		Droite	15:53	16:23
117,2	46,8	Villiers			15:55	16:25
117,3	46,7	D153		Gauche	15:55	16:25
117,7	46,3	Danger : Rétrécissement			15:56	16:21
118,5	45,5	D153		Droite	15:57	16:27
120,7	43,3	Pouigny			16:01	16:31
121,1	42,9	D33		Droite	16:01	16:31
121,2	42,8	Danger : Ilots centraux			16:01	16:31
124,4	39,6	D153		Gauche	16:06	16:36
127,8	36,2	Villemoison			16:11	16:41
129,5	34,5	Saint-Père			16:14	16:44
130,3	33,7	C6		Droite	16:15	16:45
131,0	33,0	Intersection D14 / C6		Tout droit	16:16	16:46
132,5	31,5	Cours			16:18	16:48
133,1	30,9	D114		Droite	16:19	16:49
135,7	28,3	Saint-Loup-des-Bois			16:23	16:53
136,5	27,5	D244		Droite	16:24	16:54
138,0	26,0	D14		Gauche	16:27	16:57
140,2	23,8	Direction «La Brosse aux bruns»		Droite	16:30	17:00
141,6	22,4	D153		Gauche	16:32	17:02
141,1	19,9	D2		Gauche	16:36	17:06
144,1	19,9	ENTREE CIRCUIT			16:36	17:06
144,2	19,8	Alligny-Cosne			16:36	17:06
144,4	19,6	D14 / C2		Tout droit	16:36	17:06
144,6	19,4	Ligne arrivée : 1er passage			16:36	17:06
144,9	19,1	Route du stade		Tout droit	16:37	17:07
145	19,0	PMG 3 : vestiaire du stade (L-0,9km)			16:37	17:07
145,7	18,3	D153		Droite	16:38	17:08
146,1	17,9	D14		Gauche	16:39	17:09
148,5	15,5	C1		Droite	16:42	17:12
151,4	12,6	D237		Gauche	16:47	17:17
152,0	12,0	C2		Droite	16:48	17:18
153,2	10,8	D152		Droite	16:49	17:19
153,8	10,2	Ciaz			16:50	17:20
154,2	9,8	D168		Droite	16:51	17:21
161,1	2,9	D2		Droite	17:01	17:31
163,5	0,5	Déviaton DS : Route de la Bazarderie			17:05	17:35
163,5	0,4	Alligny-Cosne			17:05	17:35
163,8	0,2	D2		Tout droit	17:05	17:35
164	0	ARRIVÉE DE L'ÉTAPE			17:06	17:36

PMG

PMG 2	Sortie Tannay face à la Gendarmerie	KM : 50,3
PMG 2	Le Bredoux	KM : 75,0
PMG 3	Alligny-Cosne stade	KM : 145,0

SPRINT

SPRINT	Monceaux-le-Comte	KM : 46,9
SPRINT	Saint-Malo-en-Donzinois	KM : 85,4
SPRINT	Sully-la-Tour	KM : 107,9

KILOMÈTRE 58

Asnan	KM : 57,4
-------	-----------



ARLEUF



Traversée d'Est en Ouest par la route départementale 978 qui va de Nevers à Dijon, Arleuf compte actuellement 816 habitants pour une superficie de 5957 hectares. Elle fut un lieu de passage dès l'époque gallo-romaine et une étape sur la route qui conduit de Sens à Bibracte sur le Mont Beuvray. Ce fait est attesté par le théâtre des Bardiaux, abandonné au Vème siècle de notre ère. De nos jours ce cadre magnifique accueille chaque printemps la chorale des enfants de la circonscription scolaire de Château-Chinon.

Près du hameau des Barats, non loin de la motte médiévale qui l'a précédé, se dresse le château qui fut habité du XIIème au XVIIIème par les seigneurs de la Tournelle. Plusieurs fois détruit et reconstruit, restauré au XIXème siècle, ce château, auquel furent ajoutés des ateliers dans la parc, fut le siège de l'usine textile Aaron entre 1950 et 2008.

Pendant plus de trois siècles le transport du bois de chauffage par flottage à « bûches perdues » à destination de Paris a laissé de nombreux étangs artificiels sur la commune. Ils agrémentent le paysage et offrent le loisir de la pêche, comme les étangs de Préperny, des Chauveaux ou du Châtelet où la mouche est autorisée.

La forêt est omniprésente sur le territoire de la commune. Outre le bois de chauffage et l'exploitation des résineux, elle met à la disposition de tous de nombreux et pittoresques itinéraires de randonnées à pieds, en VTT et aussi en ski de fond l'hiver, notamment sur le massif du Haut Folin à partir du chalet de Préperny.

Arleuf a su conserver des commerces de proximité, épicerie et boulangerie, mais aussi de l'artisanat, une agriculture active et créer des gîtes d'accueil pour les touristes.

En 2016, Arnaud Sabatier, directeur de l'entreprise Dussert s'est fixé l'objectif ambitieux, avec la création de « l'Association des Jambons du Morvan », de reconquérir la réputation d'excellence qu'avaient acquis précédemment ces produits gastronomiques.

Le Cornemuse, café-restaurant propose une palette d'activités sociales, de loisirs et culturelles étendue. L'association Bistrad y organise des concerts où se produisent des vedettes connues, des pièces de théâtre jouées par des artistes amateurs et professionnels, ou des projections de films. On peut aussi s'y cultiver grâce aux archives de la cinémathèque de Bourgogne qui sont hébergées dans les locaux.

Aujourd'hui Arleuf s'appuie sur les expériences et les acquis de son passé pour se projeter dans l'avenir, à partir des potentialités qu'offrent son territoire et sa population.



CHÂTEAU-CHINON



Située au cœur du massif granitique du Morvan, disposée en amphithéâtre au pied de son calvaire, CHATEAU-CHINON est la capitale historique du Morvan. L'étymologie de Château-Chinon reste imprécise. Des diverses hypothèses avancées, Can-nein, la cime blanche en gaélique, semble bien la plus vraisemblable et admise par le plus grand nombre d'historiens. Il est vrai qu'au milieu de collines boisées et noires, (Morvan signifie montagne noire) Château-Chinon habitée, siège d'un oppidum, devait, en hiver, sous la neige, se détacher en blanc sur l'horizon et les hivers étaient longs !

Château-Chinon accroche ses toits d'ardoises aux pentes du Calvaire et domine des collines qui culminent, à l'Est vers le Haut Folin et le Mont Beuvray. Elle surplombe une région vallonnée où, dans un jeu d'ombre et de lumière, dominent toutes les nuances du vert.

Un grand nombre de promenades, de randonnées, de circuits touristiques sont proposés aux alentours de la ville, laissant largement profiter du magnifique patrimoine naturel et historique, en particulier le circuit du Calvaire et les ruines du château médiéval. Un espace François Mitterrand a été créé sur le circuit de la Promenade qui ceinture le Calvaire. Lieu de mémoire et de recueillement où François Mitterrand aimait contempler ce paysage de France ; un grand balcon qui, depuis le Morvan, embrasse un large horizon ouvert vers l'Ouest et s'abaissant vers le Nivernais.

Le Musée du Septennat, installé dans l'ancien couvent Sainte Claire abrite la collection d'objets offerts à François Mitterrand au cours de ses deux mandats. Il en a fait don au Département de la Nièvre avec mission de les exposer à Château-Chinon. Le Musée du Costume jouxtant le Musée du Septennat, offre aux visiteurs une riche collection de costumes, robes et vêtements du XVIè et XXè siècle, la Fontaine animée de Nicki de Saint Phalle et de Jean Tinguely, une des cinq fontaines qu'ont créées ces deux artistes ; elle apporte une note gaie et colorée, une sorte de clin d'œil souriant à la ville.

www.ville-chateau-chinon.fr

— Départ fictif
— Circuit à effectuer 1 fois

— Départ réel
— Déviation des directeurs sportifs

PROFIL DE L'ÉTAPE



Arrivée



DÉPART

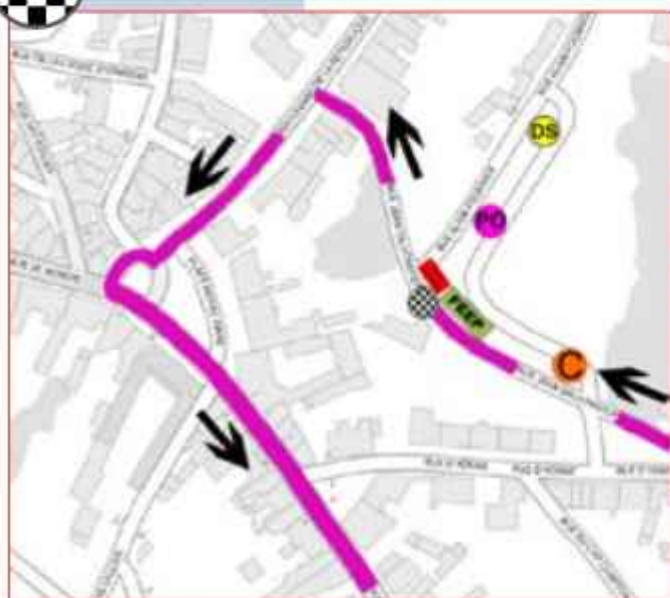


- Déjeuner des suiveurs : Salle polyvalente, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels : Allée de Sombreffe.
- Rassemblement caravane publicitaire : Allée de Sombreffe.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils : Allée de Sombreffe.
- Rassemblement des directeurs sportifs : Place de l'Eglise.
- Sanitaires : Place de l'Eglise.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h10, Rue de l'église.
- Rassemblement de départ : Rue de l'église, à 13h00.
- Départ fictif : Rue de l'église, face au numéro 11, à 13h10 (distance du départ fictif = 8400 mètres, Attention départ fictif en descente, à allure modérée !).
- Départ réel, sur le D 197, au niveau de la Route de Pont Charrot, à 13h30, ce sera impérativement un départ arrêté !

PROFIL DES 3 DERNIERS KM



ARRIVÉE



- Circuit de 21,300 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Stationnement des directeurs sportifs : Place Jean Sallonnyer.
- Stationnement des officiels : Place Jean Sallonnyer.
- Stationnement caravane publicitaire : Place Jean Sallonnyer.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils : Place Jean Sallonnyer.
- L'arrivée sera jugée Rue Jean Sallonnyer, au terme d'une côte de 2300 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Place Jean Sallonnyer.
- Salle des classements : Car podium Rolland Organisation, Rue Jean Sallonnyer.
- Salle de presse : Salle Louise Michel.
- Contrôle médical : Salle Louise Michel.

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ			
Parcourus	Restant		Caravane	Course	
		Rassemblement DS : Place de l'Église		12:40	13:10
Départ fictif : Rue de l'église D500, face au n° 11 , Route du Haut-Folin D978, Route de Chatz C1, Route du Gué Girault C7, Croisement D978/D197, D197.					
Distance du départ fictif = 8,4 km					
0	140,8	DÉPART RÉEL : D197 NIVEAU DE LA ROUTE DE PONT CHARROT		13:00	13:30
4,6	136,2	Danger : Pont Rétrécissement		13:06	13:36
4,7	136,1	D177	Gauche	13:07	13:37
5,0	135,8	D177	Tout droit	13:07	13:37
9,5	131,3	Arleuf		13:14	13:44
9,8	131,0	D978	Droite	13:14	13:44
10,0	130,8	D500	Droite	13:15	13:45
10,4	130,4	C13	Gauche	13:15	13:45
10,7	130,1	D978	Gauche	13:16	13:46
10,8	130,0	Rond-Point 1 ^{er} sortie D500		13:16	13:46
11,3	129,5	D500	Droite	13:16	13:46
15,9	124,9	PMG 2 : Les Brenots (L:2 km)		13:23	13:53
24,4	116,4	D500	Tout droit	13:36	14:06
25,4	115,4	D37	Droite	13:38	14:08
25,5	115,3	D12	Gauche	13:38	14:08
26,0	114,8	D12	Tout droit	13:39	14:09
27,5	113,3	Ardilly		13:41	14:11
29,3	111,5	D161	Gauche	13:43	14:13
29,4	111,4	Danger : Pont Rétrécissement		13:44	14:14
29,5	111,3	D230	Gauche	13:44	14:14
32,8	108,0	Remoillon		13:49	14:19
33,5	107,3	SPRINT : Remoillon		13:50	14:20
33,6	107,2	D944	Gauche	13:50	14:20
35,0	105,8	D230	Droite	13:52	14:22
35,7	105,1	Danger : Pont Rétrécissement		13:53	14:23
37,6	103,2	Saint-Hilaire-en-Morvan		13:56	14:26
38,1	102,7	D25	Gauche	13:57	14:27
38,4	102,4	Route de la Queudre	Droite	13:57	14:27
39,7	101,1	D978	Droite	13:59	14:29
39,8	101,0	D37	Gauche	13:59	14:29
42,1	98,7	D291	Gauche	14:03	14:33
46,2	94,8	PMG 1 : Les Fossés (L:4,1 km)		14:09	14:39
46,4	94,4	Saint-Léger-de-Fougeret		14:09	14:39
46,5	94,3	D157	Droite	14:09	14:39
47,5	93,3	D157	Tout droit	14:11	14:41
48,2	92,6	D157	Tout droit	14:12	14:42
35,7	105,1	Danger : Pont Rétrécissement		13:53	14:23
54,8	86,6	Onlay		14:21	14:51
55,0	85,8	D18	Gauche	14:28	14:52
55,6	85,2	KM 58 : Rue des Bouillots face au n°14		14:23	14:53
60,5	80,3	D227	Droite	14:30	15:00
64,2	76,6	PMG 1 : Sanglier (L:2,4 km)		14:36	15:06
64,3	76,5	D227	Gauche	14:36	15:06
68,4	72,4	D192	Tout droit	14:42	15:12
72,9	67,9	D27	Droite	14:49	15:19
75,3	65,5	C1	Gauche	14:52	15:22
76,4	64,4	Larochemillay		14:54	15:24
77,0	63,8	Place de l'Église		14:55	15:25
77,0	63,8	Rue de Château	Droite	14:55	15:25
77,1	63,7	C2 Route des anciennes écoles	Gauche	14:55	15:26
77,4	63,4	D192	Gauche	14:56	15:25
78,0	62,8	D507	Droite	14:57	15:27
85,0	55,8	PMG 1 : Potilon (L:2,9 km)		15:07	15:37
85,1	55,7	D27	Droite	15:07	15:37
86,2	54,6	Le Puits		15:09	15:39
90,8	50,0	D300	Gauche	15:16	15:46
92,7	48,1	Glux-en-Glenne		15:19	15:49
93,1	47,7	D300	Tout droit	15:19	15:49
93,4	47,4	D300	Gauche	15:20	15:50



PMG		
PMG 2	Les Brenots (L:2 km)	KM : 15,9
PMG 1	Les Fossés (L:4,1 km)	KM : 46,2
PMG 1	Sanglier (L:2,4 km)	KM : 64,2
PMG 1	Petiton (2,9 km)	KM : 85,0
PMG 1	Col de la Gravelle (L:3,3 km)	KM : 100,5
PMG 1	Arrivée (L:2,3 km)	KM : 119,5

SPRINT	
Remoillon	KM : 33,5
Mont Preneley Srce de l'Yonne	KM : 94,6
1er passage ligne d'arrivée	KM : 119,5

KILOMÈTRE 50	
Onlay : Rue des Bouillots face au n°14	KM : 55,6

94,8	46,2	SPRINT : Mont Preneley Source de l'Yonne		15:21	15:51
97,2	43,6	D197	Gauche	15:25	15:55
98,9	41,9	D27	Droite	15:28	15:58
100,5	40,3	PMG 1 : Col de la Gravelle (L:3,3 km)		15:30	16:00
102,2	38,6	Les Buteaux		15:33	16:03
106,2	34,6	D177	Droite	15:39	16:09
106,2	34,6	ENTRÉE CIRCUIT		15:39	16:09
110,0	30,8	D197	Gauche	15:45	16:15
114,8	26,0	Croisement D978/C5	Tout droit	15:52	16:22
115,0	25,8	Route du Gué Girault		15:52	16:22
115,8	25	Danger : Pont Rétrécissement		15:53	16:23
116,7	24,1	C1	Gauche	15:55	16:25
117,2	23,6	Danger : Pont Rétrécissement		15:55	16:25
119,1	21,7	Château-Chinon		15:58	16:28
119,5	21,3	SPRINT : 1er passage ligne d'arrivée		15:59	16:29
119,6	21,2	Boulevard de la République	Gauche	15:59	16:29
119,7	21,1	D978 Rue Jean-Marie Thévenin	Gauche	15:59	16:29
120,2	20,6	Rond-Point 1ère sortie D27 Rue de Bibracte		16:00	16:30
123,1	17,7	Croisement D157/D27	Tout droit	16:04	16:34
127,4	13,4	D177	Gauche	16:11	16:41
131,4	9,4	D197	Gauche	16:17	16:47
136,1	4,7	Croisement D978/C5	Tout droit	16:24	16:54
136,3	4,5	Route du Gué Girault	Tout droit	16:24	16:54
137,2	3,6	Danger : Pont Rétrécissement		16:25	16:55
138,1	2,7	C1	Gauche	16:27	16:57
138,6	2,2	Danger : Pont Rétrécissement		16:27	16:57
140,4	0,4	Château-Chinon		16:30	17:00
140,8	0	PMG 1 : Arrivée Rue Jean Sallonnier (L:2,3 km)		16:31	17:01



FOURCHAMBAULT



Ville de
FOURCHAMBAULT
Dynamique de Loire

Avec 4 125 habitants, Fourchambault est une ville accueillante, verdoyante et paisible qui s'épanouit au fil de la Loire (limite naturelle avec le département du Cher).

Située dans la communauté d'agglomération de Nevers, c'est aujourd'hui la 6e ville la plus peuplée de la Nièvre et la 3e de la communauté d'agglomération.

Née le 5 mai 1855 au siècle du fer, la commune de Fourchambault a été construite de toutes pièces grâce à l'industrialisation qui a fait sa gloire. Son territoire de 455 hectares a été emprunté aux communes environnantes de Garchizy, Marzy et Varennes-Vauzelles.

Ville moderne, Fourchambault dispose de nombreux services publics (poste, médiathèque, écoles, Maison des enfants, accueils de loisirs,...).

La commune compte également plusieurs commerces satisfaisant à toutes les demandes et accueille chaque dimanche un des plus grands marchés du département qui attire beaucoup de chalands grâce à la diversité des produits proposés.

Ville fleurie (2 fleurs), Fourchambault s'attache à préserver l'environnement en offrant à ses habitants des espaces détente et sportifs :

- la promenade Pierre Bérégovoy, très fréquentée les dimanches et les jours fériés par les piétons et les cyclistes. Au bord de la Loire, venez découvrir le parcours de santé, le city stade, les espaces pique-nique, les jeux pour enfants, l'accès à la Loire pour les activités nautiques, le complexe sportif (football, tennis,...),
- le parc du docteur Faucher avec son parcours de santé et les jeux pour les enfants.

Ville dynamique, Fourchambault vit au rythme des manifestations municipales et associatives (une quarantaine d'associations) qui animent tout au long de l'année la cité. Les offres culturelles, festives, sportives,... sont très éclectiques, permettant à chacun de se distraire et de s'adonner à ses loisirs préférés.



nevers
AGGLOMÉRATION



La Communauté d'agglomération de Nevers, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), œuvre au quotidien pour offrir plus de services à ses habitants. Elle s'est donné une priorité : faire de son territoire un pôle d'attractivité majeur pour voir non seulement l'emploi s'y développer mais aussi la population s'y installer.

Les équipes de Nevers Agglomération se sont attachées à développer de nombreux projets pour améliorer la qualité de service rendu aux habitants de son territoire, dans un contexte malgré tout contraint. Ainsi, elle a soutenu ou participé directement à la construction de logements sociaux répondant aux nouvelles attentes de chacun, à proposer des aides aux particuliers pour rénover leur habitation, à développer les services de proximité notamment avec les déchèteries, la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'amélioration des transports collectifs...

Nevers Agglomération s'est aussi et surtout concentrée à faire de son territoire un lieu attractif pour les porteurs de projets économiques ou les entreprises désireuses de développer leur activité. Nevers Agglomération est le centre industriel et commercial du département et concentre près du tiers de la population nivernaise. Sa situation centrale, à 2 heures de Paris et de Clermont-Ferrand et à 3 heures de Lyon et de Dijon, sa qualité de vie avec un environnement préservé, en font un territoire apprécié et surtout un pôle majeur. Les activités de loisirs y sont nombreuses et variées : promenades en bords de Loire, au travers des forêts, sports mécaniques et nautiques, festivals de musiques ou d'arts de rue...

Fort de ses multiples atouts, Nevers Agglomération permet à ses treize communes d'élaborer un projet commun de développement territorial.



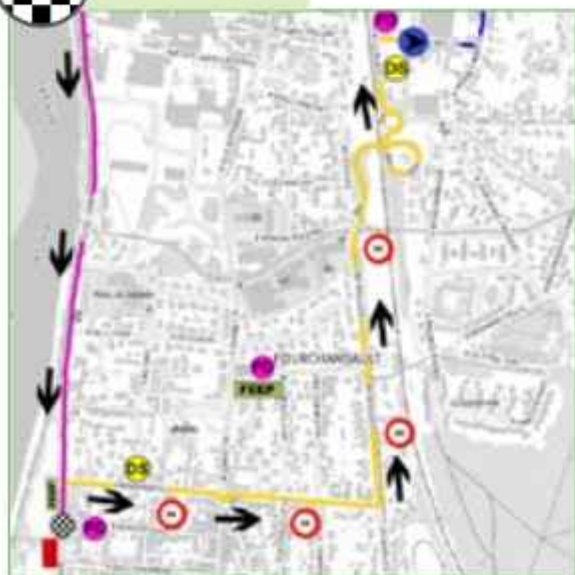
DÉPART

- Rassemblement des officiels : Rue Ledru Rollin.
- Rassemblement caravane publicitaire : Rue de la Vallée.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils : Rue Ledru Rollin.
- Rassemblement des directeurs sportifs : Parking de l'usine FPT.
- Les coureurs doivent se présenter 15 minutes avant leur départ, Rue Ledru Rollin.
- Départ du premier coureur à 09h00.
- Départ des coureurs, toutes les minutes.
- Les dix premiers coureurs du classement général, soit les dix derniers départs seront donnés toutes les deux minutes.
- Départ réel, Rue Ledru Rollin.

PROFIL DE L'ÉTAPE



ARRIVÉE



PROFIL DES 3 DERNIERS KM



- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à gauche, avant la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : Rue Roquebeau, tout droit Rue Chayet, à gauche Boulevard Bouigues, D8 Route de Vauzelles, à droite Rue Ledru Rollin.
- Stationnement des directeurs sportifs : Quai de Loire, jusqu'au Parking du stade.
- Stationnement des officiels : Quai de Loire.
- Stationnement caravane publicitaire : Quai de Loire.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils : Quai de Loire.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Parking de la maison du peuple.
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation.
- Salle de presse : maison du peuple.
- Retour des véhicules sur le lieu de départ : Rue Roquebeau, tout droit Rue Chayet, à gauche Boulevard Bouigues, D8 Route de Vauzelles, à droite Rue Ledru Rollin.



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	Caravane	Course
Parcourus	Restant			
		Parking équipes : Rue Ledru Rollin	9:00	10:40
		Parking équipes : 24 Rue Ledru Rollin, parking FTP		
0	163,8	DÉPART RÉEL : RUE LEDRU ROLLIN PROLONGÉE FACE AU N°30	9:00	10:40
0,1	10,9	Rue Pierre Timbaud	9:00	10:40
0,2	10,8	Garchizy	9:00	10:40
0,4	10,6	Rue Jean Jaurès	9:00	10:40
0,6	10,4	Rue de la Vallée	9:00	10:40
0,8	10,2	Rue Saint Just	9:01	10:41
0,9	10,1	Rue Saint Just	9:01	10:41
1,4	9,6	Rue Louise Michel D148	9:01	10:41
1,5	9,5	Danger : Ralentisseurs	9:02	10:42
1,7	9,3	Danger : Rétrécissement	9:02	10:42
1,8	9,2	Parzy - Rue Gabriel Péri D148	9:02	10:42
1,9	9,1	Danger : Ralentisseurs	9:02	10:42
3,0	8,0	Les Bardins - Rue Romain Rolland D148	9:04	10:44
3,4	7,6	Azy	9:04	10:44
3,5	7,5	Danger : Rétrécissement	9:04	10:44
3,7	7,3	Rue Pierre Brossolette D148	9:05	10:45
3,9	7,1	Rue Pierre Brossolette	9:05	10:45
4,0	7,0	Rue de la côte blanche	9:05	10:45
4,1	6,9	Danger : Rétrécissement	9:05	10:45
4,2	6,8	Danger : Ralentisseurs	9:05	10:45
4,5	6,5	Garchizy	9:06	10:46
4,7	6,3	Danger : Ralentisseurs	9:06	10:46
5,0	6,0	Danger : Rétrécissement	9:06	10:46
5,3	5,7	Rue de la messe	9:07	10:47
5,5	5,5	Rue Pasteur	9:07	10:47
5,8	5,2	Avenue de la République D8	9:08	10:48
6,0	5,0	Danger : Ralentisseurs	9:08	10:48
6,3	4,7	Rue Julian Grimaud	9:08	10:48
6,0	5,0	Danger : Ralentisseurs	9:08	10:48
6,7	4,3	Rond-Point 2 ^{ème} sortie	9:09	10:49
6,8	4,2	Rue Nelson Mandela	9:09	10:49
7,8	3,2	Danger : Ralentisseurs	9:10	10:50
7,8	3,2	D174	9:11	10:51
9,5	1,5	Fourchambault	9:13	10:53
11,0	0,0	ARRIVÉE DE L'ÉTAPE	9:15	10:55

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

La sécurité routière de la Nièvre est partenaire du TNM au travers du Plan Départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Elle participe à la caravane du tour en faisant de la prévention sur l'alcool pour les conducteurs de l'ensemble du dispositif et également avec l'intégration des messages de prévention de la DSR pour la protection des cyclistes, notamment utilisé lors des tours de France cycliste. Sujet d'actualité puisqu'en 2022 en France, 244 cyclistes ont été tués, une hausse de 30% par rapport à 2019, soit 57 morts en plus.

Dans un contexte national de développement de la pratique du vélo, conformément au nouveau cadre national, un des enjeux du département est : « les modes de mobilité dites douces ».

Par ailleurs dans la Nièvre, 15 accidents impliquant des vélos sont à déplorer chaque année en moyenne. Leur sécurité repose aussi sur les messages de prévention ciblant les autres usagers de la route amenés à rencontrer les cyclistes (partage de la route).

LES MESSAGES DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SONT :

- « Je double : je m'écarte > 1.50 m, 1 m en ville »
- « cyclistes, respectons les règles »
- « la route se partage »

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



GUÉRIGNY



GUERIGNY, cité des Forges Royales, sera très heureuse d'accueillir, de nouveau, le 15 juin 2024, les cyclistes lors du départ de la quatrième étape du 46ème Tour Nivernais Morvan.

Ville située à 13 kms au nord est de Nevers et comptant aujourd'hui 2 610 habitants, GUERIGNY est ouverte aux partenariats, notamment dans le domaine sportif, qui contribuent à l'animation de la cité et à son dynamisme que l'on retrouve aussi dans les domaines associatif, culturel, économique, commercial etc.

UN PEU D'HISTOIRE... GUERIGNY, VILLE de la ROYALE
Un promeneur qui découvre notre ville ne manque pas d'être surpris à la vue de l'ancre de marine qui ouvre la perspective des allées Babaud de La Chaussade face à l'entrée de la cour d'honneur du château du même nom. Que fait cet objet dans une cité située à plus de 500 kilomètres de nos côtes ? L'étonnement éveille la curiosité et c'est toujours avec force détails et une certaine fierté que nous dévoilons l'histoire étonnante de Guérigny. L'histoire de Guérigny est intimement liée à celle de Pierre Babaud de la Chaussade (1706-1792). Profitant des ressources naturelles environnantes, principalement le minerai de fer, les forêts de chênes et de nombreux cours d'eau, celui-ci implante et développe les forges qui deviendront « royales ». Héritières d'une longue tradition métallurgique, les Forges de la Chaussade constituent au XVIIIe siècle l'une des manufactures les plus importantes de France, intimement liée à la construction navale et spécialisé dans les fabrications pour la Marine. Les forges poursuivent leur activité jusqu'en 1971, date de fermeture de l'arsenal qui plongera la ville dans un certain marasme. Sur le site de l'ancien arsenal, près de 200 emplois donnent encore aujourd'hui toutefois vie au lieu sachant que certaines activités restent dans le domaine de la métallurgie.

GUERIGNY, c'est aussi une ville comportant un patrimoine bâti important (site des Forges Royales, château de la Chaussade, château de Villemenant, lavoir de Villemenant, ancien cinéma REX, etc.) et un patrimoine naturel d'exception, éléments lui donnant son cachet. Ainsi, les Allées Babaud de la Chaussade, premier site naturel classé dans la Nièvre en 1930 constituent un ensemble unique de plantations de tilleuls. À quelques centaines de mètres de la commune s'étend la forêt des Bertranges qui, avec ses 7600 ha, fait partie des plus grandes étendues boisées de France.

BIENVENUE A
GUERIGNY,
cité des Forges
Royales !



SAINT-ÉLOI



Le nom de la commune vient de Eloi, célèbre ministre du Roi Dagobert, Saint Eloi patron des forgerons.

La terre de Saint-Eloi fut acquise par les Ducs de Nevers en 1559. Elle suivit alors les destinées du Duché. Elle appartient jusqu'au XIIIème siècle semble-t-il, aux religieux de Saint Etienne de Nevers.

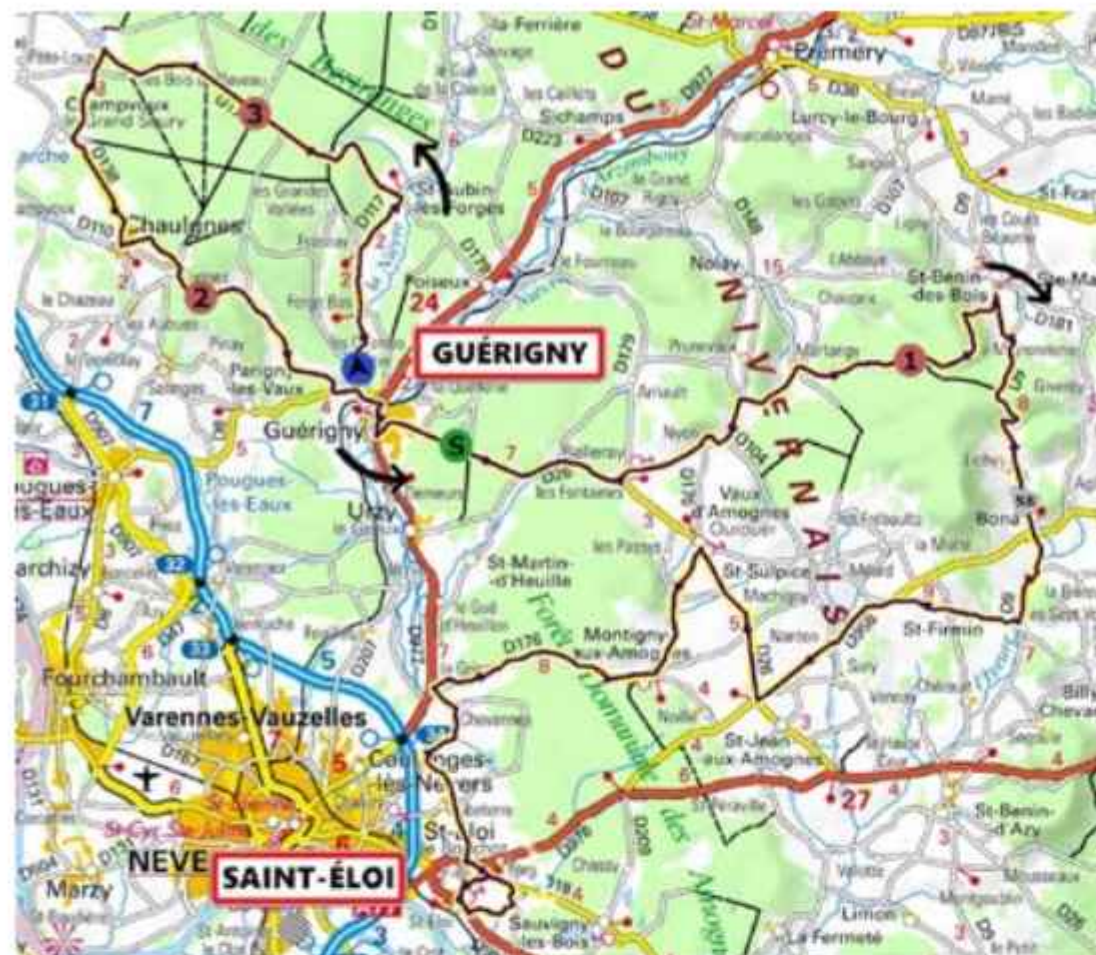
La commune actuelle est formée de la réunion entre 1790 et 1794, des anciennes paroisses de Saint-Eloi et de Chaluzy. Au cours de la période révolutionnaire de la Convention nationale (1792-1795), la commune porta le nom de Loi.

Le patrimoine architectural de la commune compte plusieurs lieux et monuments remarquables, tels que l'ancienne église de Chaluzy entre autres.

La commune est bordée par une forêt domaniale et par la Loire.

Les habitants s'appellent les éligeois. Ils sont au nombre de 2 230 d'après le dernier recensement.

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcourus	Restant		Caravane	Course
		Rassemblement DS : Place Jean-Jaurès	14:20	14:50
Départ fictif : Place Jean Jaurès, Grande Rue (D977), Rond-Point 2ème sortie, Rue Vauban, passage à niveau, Rue de Bizy (D8), D117				
Distance du départ fictif = 1,7 km				
0	99,5	DÉPART RÉEL : D117 CHEMIN DU PONT DE SAINTE REINE	14:30	15:00
1,8	97,7	Forgebas	14:32	15:02
3,8	95,7	Croisement C3/C4/D117	Tout droit	14:35
5,3	94,2	Saint-Aubin-les-Forges	14:37	15:07
5,4	94,1	Danger : Rétrécissement	14:38	15:08
5,5	94,0	D179	Gauche	14:38
10,4	89,1	PMG 3 : Route des Bertranges (L-1,1km)	14:45	15:15
12,7	86,8	Les Bois de Raveau	14:49	15:19
15,4	84,1	D138	Gauche	14:53
15,5	84,0	Peteloup	14:53	15:23
17,8	81,7	Le grand Soury	14:56	15:26
17,9	81,6	Croisement D138/D245	Tout droit	14:56
20,5	79,0	Chaulgnes	15:00	15:30
21,2	78,3	D110	Gauche	15:01
23,5	76,0	PMG 2 : Eugnes (L-2,3km)	15:05	15:35
29,7	69,8	D8	Gauche	15:14
30,6	68,9	Guérigny	15:15	15:45
		Danger : Rétrécissement x2	15:15	15:45
31,0	68,5	Rue Vauban D977	Droite	15:16
31,0	68,5	Danger : Passage à Niveau	15:16	15:46
31,3	68,2	Grande Rue	15:16	15:46
31,5	68,0	Rond Point de la Mairie 2ème sortie	15:17	15:47
32,0	67,5	Rue Mathieu	Gauche	15:18
32,2	67,3	Rue Masson	15:18	15:48
32,5	67,0	Rue de Balleray D26	Droite	15:18
32,9	66,6	SPRINT au niveau du n°31	15:19	15:49
33,0	66,5	Danger : Rétrécissement	15:19	15:49
33,4	66,1	Danger : Rétrécissement	15:20	15:50
39,0	60,5	Balleray	15:28	15:58
39,1	60,4	Danger : Rétrécissement + Ralentisseur	15:28	15:58
39,2	60,3	D104	Gauche	15:28
39,3	60,3	Danger : Rétrécissement + Ralentisseur	15:28	15:58
39,4	60,1	Croisement D958/D9	Tout droit	15:28
39,6	59,9	Danger : Rétrécissement + Ralentisseur	15:29	15:59
40,6	58,9	Nyon	15:30	16:00
41,1	58,5	Danger : Rétrécissement + Ralentisseur	15:31	16:01
41,4	58,1	Danger : Rétrécissement + Ralentisseur	15:32	16:02
41,5	58,0	D104	Gauche	15:32
42,4	57,1	D148	Tout droit	15:33
43,5	56,0	D181	Droite	15:35
43,8	55,9	D181	Droite	15:35
49,6	49,9	PMG 1 : Antenne Martangy (L-4km)	15:44	16:14
52,8	46,7	D9	Droite	15:49
59,9	39,6	Bona	15:59	16:29
60,1	39,4	KMS8: Face à la Mairie	16:00	16:30
60,3	39,2	Croisement D958/D9	Tout droit	16:00
62,7	36,8	Les Sept-Voies	16:04	16:34
62,8	36,7	Danger : Rétrécissement	16:04	16:34
62,9	36,6	D258	Droite	16:04
64,7	34,8	Saint-Firmin	16:07	16:37
66,4	33,1	D958	Gauche	16:09
71,0	28,5	D26	Droite	16:16
75,2	24,3	Ourouer	16:22	16:52
75,3	24,2	Danger : Rétrécissement + Ralentisseur	16:22	16:52
75,4	24,1	D176	Gauche	16:23
75,5	24,0	Danger : Ralentisseur	16:23	16:53
75,7	23,8	Danger : Rétrécissement + Ralentisseur	16:23	16:53
78,6	20,9	Montigny-aux-Amognes	16:27	16:57
79,0	20,5	Danger : Rétrécissement	16:28	16:58



80,6	18,9	Danger : Rétrécissement		16:30	17:00
85,0	14,5	La Grippe		16:37	17:07
85,2	14,3	Danger : Rétrécissement		16:37	17:07
85,5	14,0	D176		16:38	17:08
88,1	11,4	C1	Gauche	16:42	17:12
88,2	11,3	Trangy		16:42	17:12
88,3	11,2	Danger : Rétrécissement		16:42	17:12
88,5	11,0	Danger : Rétrécissement		16:42	17:12
88,6	10,9	Danger : Rétrécissement		16:42	17:12
88,2	10,3	Danger : Rétrécissement		16:43	17:13
89,6	9,9	Danger : Rétrécissement		16:44	17:14
116,7	24,1	C1	Gauche	15:55	16:25
117,2	23,6	Danger : Pont Rétrécissement		15:55	16:25
91,1	8,4	D978	Gauche	16:46	17:16
91,4	8,1	D18	Droite	16:47	17:17
91,9	7,6	ENTRÉE CIRCUIT		16:47	17:17
92,6	6,9	Route de Charbonnière	Droite	16:48	17:18
93,1	6,4	Rue du Chollet	Droite	16:49	17:19
93,7	5,8	Saint-Éloi		16:50	17:20
94,3	5,2	Rue du Chollet	Gauche	16:51	17:21
94,5	5,0	Route de Bourgogne D981	Droite	16:51	17:21
		Terre-plein central sortie virage		16:51	17:21
94,2	4,6	Place de l'Eglise	Droite	16:52	17:22
95,0	4,5	Rue de la Poste		16:52	17:22
95,2	4,3	Rue de la Garenne		16:52	17:22
96,0	3,5	D18	Droite	16:54	17:24
96,7	2,8	Route de Charbonnière	Droite	16:55	17:25
97,2	2,3	Rue du Chollet	Droite	16:55	17:25
7,8	1,7	Saint-Éloi		16:56	17:26
98,4	1,1	Rue du Chollet	Gauche	16:57	17:21
94,5	5,0	Route de Bourgogne D981	Droite	16:51	17:27
		Terre-plein central sortie virage		16:57	17:27
99,0	0,5	Place de l'Eglise	Droite	16:58	17:28
99,1	0,4	Rue de la Poste		16:58	17:28
99,3	0,2	Rue de l'Orangerie	Gauche	16:58	17:28
99,5	0	Arrivée face N°9 Rue de l'Orangerie		16:59	17:29

PMG		
PMG 3	Route des Bertranges (L:1,1km)	KM : 10,4
PMG 2	Eugnes (L:2,3km)	KM : 23,5
PMG 1	Antenne Martangy (L:4km)	KM : 49,6

SPRINT	
Guérigny face au n°31	KM : 32,9
KILOMÈTRE 58	
Bona face à la mairie	KM : 60,1

-  Départ fictif
-  Circuit à effectuer 1 fois
-  Départ réel
-  Déviation des directeurs sportifs



Arrivée



PROFIL DE L'ÉTAPE



DÉPART



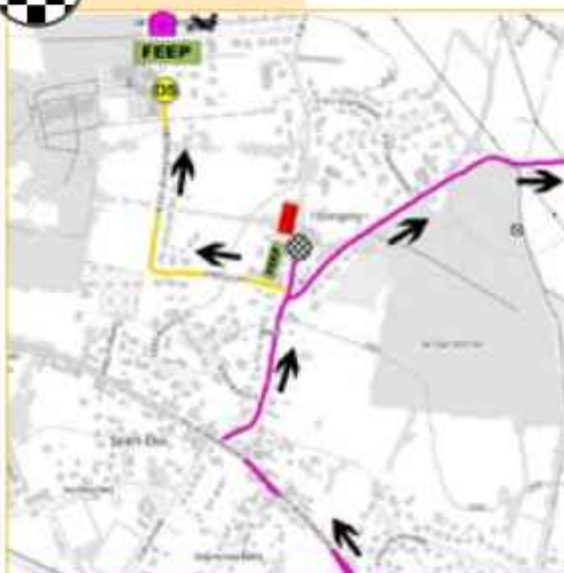
- Déjeuner des suiveurs > Salle Lafayette, à partir de 12h00.
 - Rassemblement des officiels > Place Jean Jaurès.
 - Rassemblement caravane publicitaire > Place Jean Jaurès.
 - Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place Jean Jaurès.
 - Rassemblement des directeurs sportifs > Allée Babaud de la Chaussade.
 - Sanitaires, Marché couvert.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 14h00, Place Jean Jaurès.*
- Rassemblement de départ > Place Jean Jaurès, à 14h40.
 - Départ fictif > Place Jean Jaurès, à 14h50 (distance du départ fictif = 2000 mètres).
 - Départ réel, Sortie de Guérigny, sur le D 112, au niveau du chemin de Sainte Reine, à 15h00.



PROFIL DES 3 DERNIERS KM



ARRIVÉE



- Circuit de 4,000 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 300 mètres, à gauche, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Stationnement des directeurs sportifs : Rue des jeunes Pouces.
- Stationnement des officiels : Chemin du Bois Bouchot.
- Stationnement caravane publicitaire parking de la mairie.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils parking de la mairie.
- L'arrivée sera jugée Route de l'Orangerie, au terme d'une ligne droite de 400 mètres, en légère montée.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé place de la mairie.
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation, situé Rue de l'Orangerie.
- Salle de presse : salle du conseil municipal, à la mairie.
- Contrôle médical : à la mairie.

MAGNY-COURS

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ, maire de Magny, et André GARCIA, Président de la Communauté de Communes Loire et Allier, ont souhaité renouer avec un partenariat avec le TNM, pour accueillir un départ d'étape de Tour Nivernais Morvan.

La municipalité de Magny-Cours apporte son soutien logistique pour le bon déroulement de cet évènement.

La commune de Magny-Cours est un village de 1450 habitants, situé entre Nevers (à moins de 15km) et Moulins (35 km environ), dans la région de la Bourgogne-Franche-Comté.

Tous les équipements indispensables se retrouvent sur le territoire, que ce soit pour la santé, la scolarité ou les commerces.

De nombreuses activités sont proposées au Centre social, des plus petits aux plus âgés. Différentes associations sont également présentes, offrant un choix sportif intéressant.

DECIZE



À l'occasion de la 46^{ème} édition du Tour Nivernais Morvan, venez découvrir l'une des portes d'entrée du Sud de la Bourgogne.

Ensermé entre deux bras de la Loire et cerné par des remparts, le centre-ville de Decize est bâti sur un piton rocheux. La ville se situe à la confluence de cours d'eau, il vous faudra traverser pas moins de 5 ponts pour vous rendre d'un bout à l'autre de la ville : canal du Nivernais, rivière Aron, Vieille Loire, Loire et canal latéral à la Loire.

Entre sentiers, points de vue, forêts et vastes espaces ruraux, le Sud-Nivernais est un formidable terrain d'exploration. Les amateurs de tourisme fluvial peuvent également s'adonner à

leur passion en naviguant sur les canaux à bord de bateaux habitables. Et pour ceux qui n'ont pas le pied marin, les canaux peuvent aussi se découvrir à vélo avec la Vélo route du Canal du Nivernais (13 km).

Mais ne vous étonnez que cet hymne à la nature soit si enchanteur et poétique, car Decize a vu naître de grandes personnalités artistiques et politiques. Comme Marguerite Monnot, la compositrice de «l'Hymne à l'amour» interprété par Edith Piaf, ou le romancier Maurice Genevoix, célèbre pour ses livres régionalistes et pour son récit historique sur la Grande Guerre « Ceux de 14 ». Ainsi que l'homme politique Louis-Antoine de Saint-Just, élu à la Convention nationale et membre du groupe des Montagnards, il fut l'inspirateur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793. Dans l'hypercentre-ville et ses hauteurs se nichent des éléments forts du patrimoine local.

Les ruines de l'ancien château des comtes et ducs de Nevers, la maison natale de Marguerite Monnot, le couvent des Minimes avec la salle Olga-Olby, l'église Saint-Aré, la tour Guy-Coquille, la porte du Marquis d'Ancre, les remparts n'auront plus aucun secret pour vous. De vieilles et belles pierres, pour un voyage dans le temps incontournable !

Ces caractéristiques géographique et historique font de Decize l'une des plus belles escales du centre de la France ! Alors, venez Milord, laissez-vous emporter par la foule de choses à découvrir à Decize...



PROFIL DE L'ÉTAPE



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ			HORAIRES	
Parcours	Restant				Caravane	Course
		Rue de Paris			12:50	13:20
Départ fictif : Place de la Mairie, rue du Vieux Magny, rue du Prê Morand D200, rue de la Chaume de Mars, rue de Bel Air						
Distance du départ fictif = 1,4 km						
0	163,9	DÉPART RÉEL : D200 RUE DE BEL AIR FACE AU N° 7			13:00	13:30
3,0	160,9	D149		Gauche	13:00	13:34
4,8	159,1	D134		Gauche	13:07	13:37
5,7	158,2	Danger : Rétrécissement			13:08	13:38
9,9	154,4	Mars-sur-Allier			13:14	13:44
10,0	153,8	D133		Gauche	13:15	13:45
12,7	151,2	D600		Gauche	13:19	13:49
13,3	150,6	Croisement Chemin Bourguignon / D600		Tout droit	13:19	13:49
14,4	149,5	Croisement Chemin de Maré / C		Droite	13:21	13:51
14,6	149,3	Croisement		Gauche	13:21	13:51
15,5	148,4	Croisement C / D600		Tout droit	13:23	13:53
16,4	147,5	Magny-Cours			13:24	13:54
17,1	146,8	D200		Droite	13:25	13:55
17,8	146,1	Danger : Dos d'Âne			13:26	13:56
17,9	146,0	Rue de Paris		Droite	13:26	13:56
18,0	145,9	Danger : Dos d'Âne			13:27	13:57
18,4	145,5	SPRINT panneau sortie Magny-Cours			13:57	13:57
18,7	145,2	D907		Droite	13:28	13:58
19,4	144,5	D200		Gauche	13:29	13:59
19,6	144,3	Danger : Rétrécissement			13:29	13:59
24,0	139,9	D203		Droite	13:36	14:06
28,9	135,0	Saint-Parize-le-Châtel			13:43	14:13
29,5	134,4	Rond-Point 2 ^{ème} sortie D133			13:44	14:14
31,6	132,3	D133		Gauche	13:47	14:17
36,0	127,9	D13		Gauche	13:54	14:24
36,9	127,0	D13		Gauche	13:55	14:25
42,7	121,2	Chevenon			14:04	14:34
43,3	120,6	SPRINT face au n° 34			14:04	14:34
44,2	119,7	Rond-Point 1 ^{ère} sortie D200			14:06	14:36
46,7	117,2	Imphy			14:10	14:40
47,1	116,8	D172		Droite	14:10	14:40
47,2	116,7	D172		Gauche	14:10	14:40
51,2	112,7	D18		Droite	14:16	14:46
51,3	112,6	D172		Gauche	14:16	14:46
54,0	109,9	La Fermeté			14:21	14:51
54,1	109,8	Danger : 3 Dos d'Âne			14:21	14:51
54,8	109,1	KMS9 : Face au Restaurant «Le Chfi Fermetois»			14:22	14:52
58,2	105,7	C201		Droite	14:27	14:57
58,9	105,0	Limon C1			14:28	14:58
60,4	103,5	PMG 2 (L-1,4km)			14:30	15:00
61,7	102,2	D9		Droite	14:32	15:02
62,2	101,7	Le Petit Lugues			14:33	15:03
62,2	101,7	Croisement D18/D9		Tout droit	14:33	15:03
66,6	97,3	Trois-Vèvres			14:39	15:09
66,6	97,3	Chemin de l'étang neuf		Gauche	14:46	15:16
71,6	92,3	Rue Jean-Jacques Rousseau		Droite	14:47	15:17
72,3	91,6	Rue Pierre Curie		Gauche	14:48	15:18
72,7	91,2	Rue Clémence Boudé D34		Gauche	14:49	15:19
73,7	90,2	PMG 3 : Face à la rue «Les Ecoles - Jandaux» (L-1km)			14:50	15:20
75,2	88,7	C1		Droite	14:52	15:22
76,5	7,4	Thiangés			14:54	15:24
76,7	88,7	D194		Droite	14:55	15:25
79,0	84,9	La Machine			14:58	15:28
79,1	84,8	Rue Daniel Michel		Droite	14:58	15:28
80,4	83,5	Avenue Jean-Baptiste Machecourt D34		Gauche	15:00	15:30
80,6	83,3	Avenue de la République		Tout droit	15:00	15:30
80,9	83,0	Rue Paul et Auguste Couture		Gauche	15:01	15:31
81,1	82,8	Rue du Puits Henry		Gauche	15:01	15:31
81,1	82,2	D271		Droite	15:02	15:32

PMG

PMG 2	Limon (L: 1,4km)	km : 60,4
PMG 2	Les Écots (L: 1,0km)	km : 73,7

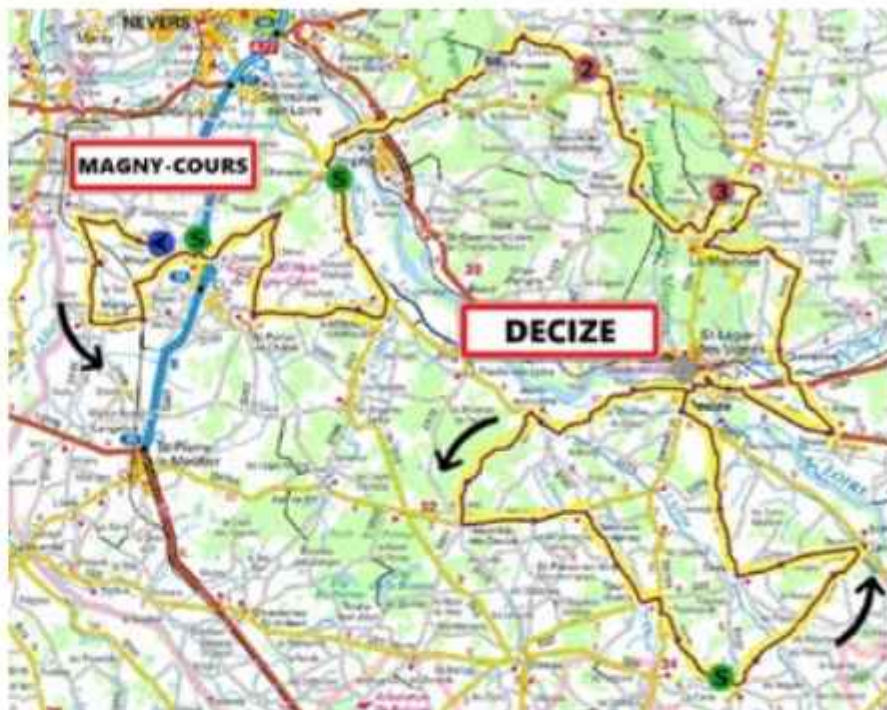
KILOMÈTRE 58

La Fermeté : face au restaurant	km : 54,8
---------------------------------	-----------

SPRINT

Magny-Cours : panneau sortie	km : 18,4
Chevenon : face au n°34	km : 43,3
Lucenay-les-Aix : face à l'usine	km : 137

83,5	80,4	Bussière		15:05	15:35
84,1	79,8	D205	Tout droit	15:06	15:36
86,0	77,9	D205	Droite	15:09	15:39
89,5	74,4	Champvert		15:14	15:44
90,3	73,6	D136	Tout droit	15:15	15:45
90,4	73,5	D205	Tout droit	15:15	15:45
90,5	73,4	Rétrécissement Canal et virage à gauche dangereux		15:15	15:45
91,2	72,7	Danger : Rétrécissement pont		15:16	15:46
91,4	72,5	Danger : Passage à Niveau		15:17	15:47
91,8	72,1	D981	Gauche	15:17	15:47
92,2	71,7	D205	Droite	15:18	15:48
93,7	70,2	Les Brosses		15:20	15:50
95,0	68,9	Devay		15:22	15:52
95,2	68,7	D979	Droite	15:22	15:52
100,0	63,9	Rond Point 1ère sortie D979		15:30	16:00
100,2	63,7	Rond Point 3ème sortie D981		15:30	16:00
100,5	63,4	Decize		15:30	16:00
101,4	62,5	Danger : Dos d'Âne		15:32	16:02
102,0	61,9	Danger : Dos d'Âne		15:33	16:03
102,5	61,4	Danger : Dos d'Âne		15:33	16:03
102,7	61,2	D978A Pont de la Vieille Loire	Droite	15:34	16:04
103,0	60,9	Quai de Loire	Droite	15:34	16:04
103,1	60,8	Rond Point 2ème sortie Boulevard Voltaire		15:34	16:04
103,6	60,3	Pont du 152ème R.L.	Droite	15:35	16:05
		Danger : Terre-pleins Centraux et 4 rond-points		15:35	16:05
103,9	60,0	Rond Point 1 ^{ère} sortie Route d'Avril D116		15:35	16:05
104,5	59,4	Rond Point 2 ^{ème} sortie		15:36	16:06
104,6	59,3	Rond Point 1 ^{ère} sortie		15:36	16:06
104,7	59,2	Rond Point 1 ^{ère} sortie		15:37	16:07
109,3	54,6	D116	Droite	15:43	16:13
110,7	53,2	Danger : Rétrécissement		15:46	16:16
112,7	51,2	D201	Gauche	15:49	16:19
119,3	44,6	Neuville-les-Decize		15:58	16:28
119,7	44,2	D173	Gauche	15:59	16:29
119,8	44,1	D978A	Gauche	15:59	16:29
125,6	38,3	Saint-Germain-Chassenay		16:08	16:38
125,9	38,0	D182	Droite	16:08	16:38
126,0	37,9	D270	Gauche	16:09	16:39
130,7	33,2	Tourcy-Lurcy	Gauche	16:16	16:46
130,8	33,1	D22	Gauche	16:16	16:46
131,8	33,1	D979A	Droite	16:17	16:47
132,6	31,3	D270	Gauche	16:18	16:48
137,0	26,9	SPRINT face à l'usine		16:25	16:55
137,2	26,7	Lucenay-les-Aix		16:25	16:55
137,5	26,4	D29	Gauche	16:26	16:56
137,6	26,3	Danger : Dos d'Âne		16:26	16:56
138,0	25,9	Rond Point 1 ^{ère} sortie		16:27	16:57
138,1	25,8	D29	Gauche	16:27	16:57
138,3	25,6	D240	Gauche	16:27	16:57
138,6	25,3	D240	Gauche	16:27	16:57
141,4	22,5	Croisement D261/D240	Tout droit	16:32	17:02
146,0	17,9	D240	Gauche	16:39	17:09
147,1	16,8	Nogent		16:40	17:10
147,3	16,6	D22	Gauche	16:48	17:11
152,4	11,5	Cossaye		16:48	17:18
153,2	10,7	D137	Droite	16:49	17:19
153,4	10,5	Danger : Dos d'Âne		16:50	17:20
159,4	4,5	D116	Gauche	16:59	17:29
160,7	3,2	Saint-Maurice		17:01	17:31
161,9	2,0	Decize		17:02	17:32
162,0	1,9	D978A	Droite	17:03	17:33
163,0	0,9	Rond Point 1 ^{ère} sortie		17:04	17:34
163,2	0,7	Pont du 152ème R.L.		17:04	17:34
163,3	0,6	Boulevard Voltaire	Gauche	17:04	17:34
163,5	0,4	Levée de Loire	Gauche	17:05	17:35
163,9	0	Arrivée		17:05	17:35

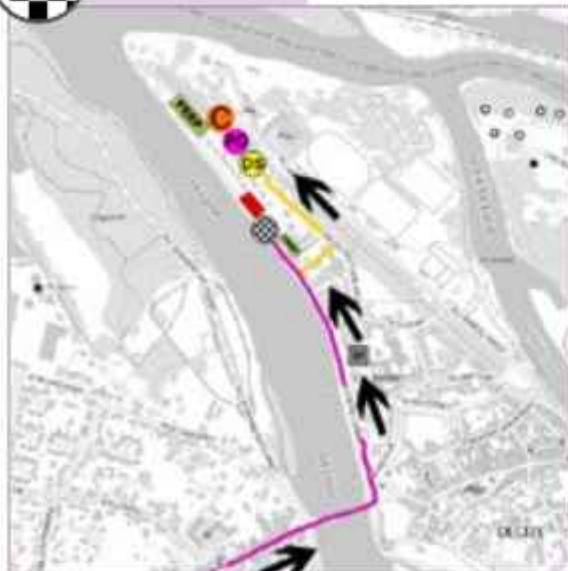


▶ DÉPART



- Déjeuner des suiveurs : Salle culturelle de Magny-Cours, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels : Parking de la salle culturelle.
- Rassemblement caravane publicitaire : Parking de la salle culturelle.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils : Parking de la salle culturelle.
- Rassemblement des directeurs sportifs : Rue de Paris.
- Sanitaires : rue de Paris.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h30, Place de la mairie.
- Rassemblement de départ : Place de la mairie, à 13h15.
- Départ fictif : place de la mairie, à 14h20 (distance du départ fictif = 1400 mètres).
- Départ réel : Rue de Bel Air, sur la D 200, face au numéro 7, à 13h30.

🏁 ARRIVÉE



📈 PROFIL DES 3 DERNIERS KM



- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : à droite, rue sans nom, à gauche, Boulevard du Docteur Galvaing.
- Stationnement des directeurs sportifs : Promenade des Halles.
- Stationnement des officiels : Promenade des Halles, 100 mètres à droite, avant la ligne d'arrivée.
- L'arrivée sera jugée Levée de Loire, au terme d'une ligne droite de 300 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé à la pointe des Halles.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils > Rue Yvon Papier.
- Stationnement de la caravane publicitaire > promenade des Halles.
- Douches dans les vestiaires du stade
- Salle des classements : salle des fêtes.
- Salle de presse : salle des fêtes.
- Contrôle médical : salle des fêtes.



HÉBERGEMENT

HÉBERGEMENT DES COUREURS ET DIRECTEURS SPORTIFS

Les repas seront pris, pour l'ensemble des équipes, à LA FERME INTENTION Route de Fertôt - 58470 GIMOUILLE

VILLAGE VACANCES DES GRANDS CHÊNES • CAPFUN •
ROUTE DE FERTÔT - 58470 GIMOUILLE
 coordonnées GPS : N 46.99913 - E 3.09967
 Tél : 03 86 21 09 21

A SAVOIR :

Le repas, entre les deux étapes du samedi 15 juin, sera servi pour l'ensemble des équipes invitées, à LA FERME INTENTION Route de Fertôt

HÉBERGEMENT OFFICIELS ET SUIVEURS : OFFICIELS FFC, FEEP, ACP...

EUROPE HÔTEL

8 Impasse André Marie Ampère
 58640 VARENNES-VAUZELLES
 Tél : 03.86.71.83.00

Les lieux de repas vous seront communiqués dès votre arrivée sur notre épreuve.

LE VÉLO C'EST MA NATURE



RESPECTONS LA NATURE

Organisateurs, officiels et coureurs, engageons nous à respecter la nature. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchet, ni papier sur les routes du Tour Nivernais Morvan. gardons nos déchets et déposons les dans des poubelles.

SENSIBILISONS LES AUTRES

La bonne attitude, c'est de partager l'information, les bons gestes et leurs conséquences. Plus nous sommes nombreux à agir dans ce sens, plus grand sera notre impact. Ce dispositif s'intègre au cœur du plan d'actions pour un cyclisme durable entrepris par le Comité d'Organisation du TNM visant à mettre en oeuvre des actions éco-citoyennes pour limiter les impacts du cyclisme sur l'environnement et conforter l'image du vélo en tant que sport durable de référence.

LE VÉLO C'EST MA NATURE

Le comité d'organisation du Tour Nivernais Morvan s'engage pour un cyclisme durable.

HOPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS
 1, Avenue patrick guillot - 58000 Nevers
 03.86.93.70.00

CENTRE HOSPITALIER DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE
 96 rue du Maréchal Leclerc - 58200 Cosne-sur-Loire
 03.86.26.54.54

CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE
 74, route de Moulins - 58300 decize
 03.86.77.78.79

CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-CHINON
 42 rue Jean-Marie Thévenin - 58120 Château-Chinon
 03.86.79.60.00

CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY
 74 route de Beaugy - 58500 Clamecy
 03.86.27.60.00

CENTRE HOSPITALIER DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
 Avenue Henri dunant - 58400 La Charité-sur-Loire
 03.86.69.44.69

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1

Afin de perpétuer le développement des courses par étapes dans le département de la Nièvre, le comité d'organisation du TOUR NIVERNAIS MORVAN, soutenu techniquement par le Club Cycliste de Varennes Vauzelles, fait disputer la 46ème édition de son épreuve du 13 au 16 juin 2024, en élite nationale (classe 2.12.1).

ARTICLE 2 :

Cette épreuve nationale par étapes, est ouverte sur invitation à des équipes de 5 coureurs. Équipes continentales UCI françaises, équipes professionnelles cyclo-cross UCI, équipes club N1, N2, N3 (Élite, open 1), Équipe nationale française, Équipes régionales, Équipes mixtes ; Équipes étrangères (4 équipes maximum) avec l'accord de leur fédération nationale.

ARTICLE 3 :

Disputée en cinq étapes en ligne ou demi-étapes, dont un contre-la-montre individuel, cette épreuve comprendra :

- Un classement général individuel au temps
- Un classement général par points
- Un classement général du meilleur grimpeur
- Un classement général des sprints
- Un classement du meilleur espoir
- Un classement de la performance à chaque étape
- Un classement général par équipe au temps

Pour l'ensemble de ces classements, tous les détails sont donnés dans l'annexe jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 :

L'itinéraire détaillé, la liste des prix et des différents classements ainsi que les recommandations aux coureurs ou aux directeurs sportifs sont donnés en annexes jointes au présent règlement.

ARTICLE 5 :

Les 15 équipes invitées par le comité d'organisation seront hébergées gratuitement dans les meilleures conditions, soit un hébergement par équipe de huit personnes, dont cinq coureurs.

ARTICLE 6 :

La permanence de l'épreuve se tiendra, le mercredi 12 juin 2024, salle de réception du centre Gérard Philippe à Varennes Vauzelles, de 15h00 à 17h45.

L'ordre des voitures, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort au cours de la réunion des directeurs sportifs.

Puis, pour chaque étape en ligne, l'ordre des voitures techniques sera déterminé par le classement général au temps.

ARTICLE 7 : Etape Contre-la-Montre individuel

Les vélos de contre la montre, en conformité avec la réglementation FFC, seront autorisés.

ARTICLE 8 : Etapes en lignes

Selon l'article du règlement FFC 2.6.24 en cas d'incident dûment constaté dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouva(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un arbitre en levant le bras et en se présentant auprès d'un arbitre dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée au sommet sauf si l'incident se produit avant l'ascension.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des arbitres de manière indépendante.

ARTICLE 9 :

L'échange de nourriture ou de boisson, le changement de vélo ou de matériel divers, seront autorisés entre les coureurs appartenant à la même équipe. Ils pourront également recevoir assistance matérielle de leur directeur sportif qui suivra à bord d'un véhicule de dépannage. Tout dépannage doit être effectué par l'arrière d'un peloton ou fraction de peloton.

Le dépannage neutre, à l'avant, sera assuré par la voiture Assistance Course Provence.

Une deuxième voiture dépannage neutre sera mise à la disposition du Président du jury qui désignera sa position. Les six premières équipes du classement général (Cf. Article 6) seront tenues de mettre à disposition une paire de roues dans le véhicule neutre numéro 2.

ARTICLE 10 :

Les leaders des différents classements prévus par l'organisation devront accepter de revêtir, lors du protocole d'arrivée et pour l'étape suivante, les maillots qui leur sont destinés. Par exception, les leaders seront autorisés à porter une combinaison de leur formation à l'occasion de l'étape contre la montre.

ARTICLE 11 :

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve en dehors des maillots distinctifs des différents classements de l'épreuve, ainsi que les maillots de champion régional, national ou mondial.

ARTICLE 12 :

Avant le départ de chaque étape en ligne, les concurrents devront obligatoirement signer la feuille d'émargement.

Conformément à l'article 2.3.9 de la FFC, la signature de la feuille de départ prend fin 10 minutes avant l'heure du départ.

ARTICLE 13 :

Les changements d'itinéraire seront portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

ARTICLE 14 :

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur :

- augmenté de 12 % pour les étapes en lignes : 1ère 2ème et 5ème étape.
- augmenté de 15 % pour la demi-étape en ligne : 4ème étape.
- augmenté de 30 % pour la 3ème étape, CLM individuel.

Conformément à la réglementation fédérale : en cas exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure, Le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ceux qui sont classés au classement par points se verront retirer l'équivalent des points attribués au vainqueur de cette même étape à leur classement individuel par points même si leur capital en points à ce classement devrait être négatif.

ARTICLE 15 :

L'épreuve est disputée sous la réglementation fédérale et notamment selon l'application du barème des pénalités ainsi que la réglementation antidopage.

ARTICLE 16 :

Les voitures publicitaires composant la caravane devront porter un macaron spécial prévu à cet effet.

Les caravaniers se rassembleront au même endroit que les coureurs. Le départ de la caravane aura lieu 30 minutes avant le départ des coureurs. Un chef de caravane, placé en principe à l'arrière, aura la responsabilité de la bonne marche de cette caravane. Tous les véhicules publicitaires rattrapés par les coureurs devront terminer l'étape derrière la course. En aucun cas ces voitures ne seront autorisées à doubler le peloton des coureurs.

ARTICLE 17 :

Toute vente ou quête (à l'exclusion des quêtes ou ventes reconnues d'utilité publique) seront interdites aux arrivées et sur le parcours des 5 étapes du T.N.M.

Seules seront autorisées des ventes ou des quêtes organisées par le Comité d'Organisation de cette épreuve, faites par des personnes munies d'un macaron officiel.

ARTICLE 18 :

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve devront se conformer strictement à toutes les décisions du directeur de course ou de ses adjoints qui, à cet effet, feront l'usage du drapeau rouge.

Ils devront également respecter le numéro d'ordre qui leur sera attribué.

Toute infraction sera verbalisée par l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière qui accompagnera l'épreuve.

ARTICLE 19 :

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées. Les coureurs, directeurs sportifs et tout autre véhicule habilité à suivre l'épreuve devront impérativement emprunter les ronds-points par la droite, sauf indication contraire de l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière. Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course par les officiels de la FFC. Le franchissement d'un passage à niveau fermé (avec ou sans barrière) entraîne la mise hors course immédiate.

ARTICLE 20 :

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio-course » 157,550 Mhz.

Les postes sont loués à Assistance Course Provence par le CO TNM et sont mis à disposition des équipes.

À l'issue de l'épreuve, les directeurs sportifs sont tenus de restituer les postes à la Société Assistance Course Provence.

ARTICLE 21 :

Les concurrents et les suiveurs sont tenus à solder toutes leurs dépenses en cours de route ou aux étapes. Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités pour des incidents divers et se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à-vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

ARTICLE 22 :

L'existence ou non d'infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des arbitres de course sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance d'un incident.

ARTICLE 23 :

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou suivre cette épreuve implique qu'il ait pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

ARTICLE 24 :

Le développement durable et le respect de l'environnement doivent désormais faire partie intégrante de notre mode de vie. Afin de restituer les territoires dans le même état qu'ils nous ont été confiés, l'ensemble des acteurs de notre manifestation sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles, mises à leur disposition, sur les parkings prévus, par le CO TNM, sur les sites départ et arrivée d'étapes.

ARTICLE 25 :

Pour tout ce que le règlement n'indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la FFC pour les courses nationales par étapes.

Fait à Varennes-Vauzelles, le 15 Avril 2024

Le Président du Club Cycliste
de Varennes-Vauzelles
Michel FIEVET

Le président du Comité d'Organisation
du Tour Nivernais Morvan
Raphaël DESCHAMPS



ANNEXE AU RÈGLEMENT

A CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AUX TEMPS :

- Établi à l'issue de chaque étape, par l'addition des temps cumulés.
- En cas d'égalité de temps, les concurrents seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C.
- Article 2.6.13 extrait «En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées, lors de l'étape contre la montre individuel, sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.
- En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étape contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.
- Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.



B CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR POINTS :

- Établi à l'issue de la demi-étape (Guérigny-Saint Eloi) et du CLM individuel, par addition des points obtenus lors de l'arrivée, soit :

1 ^{er} : 10 points	6 ^{ème} : 5 points
2 ^{ème} : 9 points	7 ^{ème} : 4 points
3 ^{ème} : 8 points	8 ^{ème} : 3 points
4 ^{ème} : 7 points	9 ^{ème} : 2 points
5 ^{ème} : 6 points	10 ^{ème} : 1 point

- Établi à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors de chaque arrivée, soit :

1 ^{er} : 25 points	9 ^{ème} : 7 points
2 ^{ème} : 20 points	10 ^{ème} : 6 points
3 ^{ème} : 16 points	11 ^{ème} : 5 points
4 ^{ème} : 14 points	12 ^{ème} : 4 points
5 ^{ème} : 12 points	13 ^{ème} : 3 points
6 ^{ème} : 10 points	14 ^{ème} : 2 points
7 ^{ème} : 9 points	15 ^{ème} : 1 point
8 ^{ème} : 8 points	



- Le classement général par points sera déterminé par l'addition des points obtenus à l'issue de chaque étape en ligne, de la demi-étape en ligne et du CLM individuel.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15

1. Nombre de victoires d'étapes
 2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points
 3. Classement général individuel au temps.
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.



C CLASSEMENT GÉNÉRAL DU MEILLEUR GRIMPEUR :

- Établi à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalés par l'organisateur, soit :

PMG 1 : 10 8 6 4 2 1 points
PMG 2 : 6 4 2 1 points
PMG 3 : 4 2 1 points

- Le classement général du meilleur grimpeur sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape en ligne et de la demi-étape en ligne.



- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. Classement général individuel au temps

- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

D CLASSEMENT GÉNÉRAL DES SPRINTS :

- Un sprint sera disputé dans la demi-étape en ligne,
- Trois sprints seront disputés dans chacune des étapes en ligne,
- 5 - 3 - 2 et 1 points seront attribués aux quatre premiers coureurs classés dans chacun des sprints
- Le classement général des sprints sera obtenu par l'addition du nombre de points
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.



- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

E CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR :

- Ce sera le meilleur coureur de la catégorie U23, établi à l'issue de chaque étape, par l'addition des temps cumulés
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.



F CLASSEMENT DE LA PERFORMANCE :

- Un coureur sera désigné, par le collège des arbitres et le Président du comité d'organisation, à l'arrivée de chaque étape en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature.
- Le leader du jour, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

G SPRINT DU KILOMÈTRE 58 :

- Un sprint sera disputé dans chacune des étapes en ligne,
- Il sera récompensé par un prix en nature.

H CLASSEMENT PAR ÉQUIPE :

- Par addition des temps cumulés des trois meilleurs coureurs, de chacune des équipes.
- Y compris le CLM individuel (Art. 2.6.14)
- Pour l'ensemble des maillots, il est possible qu'un coureur puisse être le leader pour plusieurs classements. Dans ce cas, le second du classement devra porter le maillot laissé vacant par le leader. Il est entendu que la dotation en espèces, fixée par la grille des prix, reviendra au leader réel du classement. Les coureurs devront impérativement être présents au protocole.
- Concernant des prix fixés par la grille ci-jointe, ils seront reversés, aux participants, par leurs comités respectifs.
- Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant Art. 2.6.16 :



1. Classement général au temps,
 2. Classement général par points,
 3. Classement général du meilleur grimpeur
- L'ordre de priorité parmi les autres maillots est fixé par le CO TNM
4. Classement du meilleur espoir
 5. Classement du meilleur espoir
 6. Classement de la performance

Fait à Varennes-Vauzelles, le 15 Avril 2024

Le Président du Club Cycliste de Varennes-Vauzelles :
Michel FIEVET

Le président du Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan :
Raphaël DESCHAMPS

PRIX



LISTE DES PRIX

Grille N°	459/10	534/10	610/20	640/4	686/20	1220/20	3700/25
1	93	108	122	305	137	246	590
2	79	85	91	183	103	183	430
3	64	75	73	91	82	146	360
4	55	64	61	64	69	122	330
5	44	52	49	-	55	98	300
6	33	38	43	-	48	85	260
7	30	34	34	-	30	55	190
8	27	31	27	-	30	55	190
9	22	26	18	-	21	37	150
10	18	21	12	-	14	24	130
11	-	-	11	-	11	21	110
12	-	-	9	-	11	20	90
13	-	-	9	-	11	18	70
14	-	-	9	-	10	17	60
15	-	-	8	-	9	15	50
16	-	-	8	-	8	14	50
17	-	-	7	-	8	14	40
18	-	-	7	-	8	14	40
19	-	-	6	-	7	12	40
20	-	-	6	-	6	12	40
21	-	-	-	-	-	-	30
22	-	-	-	-	-	-	30
23	-	-	-	-	-	-	30
24	-	-	-	-	-	-	30
25	-	-	-	-	-	-	30
Total des prix	459	534	610	640	686	1 220	3 700



DOTATION GLOBALE

Jeu	Grille N°	Montant
Jeudi 13 juin	Grille N°	1220/20
Vendredi 14 juin	Grille N°	1 220/20
Samedi 15 juin		
Matin	Grille N°	534/10
Après-midi	Grille N°	686/20
Dimanche 16 juin	Grille N°	1 220/20
CLASSEMENT FINAL		
Général individuel aux temps	Grille N°	3700/25
Général au temps, par équipe	Grille N°	640/4
Général aux points	Grille N°	459/10
Général des grimpeurs	Grille N°	459/10
Général des sprints	Grille N°	459/10
Meilleurs jeunes	Grille N°	459/10
DOTATION GÉNÉRALE		11 056 Euros



PALMARÈS

1968 **DANGUILLAUME Jean-Pierre**

Joué les Tours

1969 **ALARY Jean-Claude**

C.S.M. puteaux

1970 **MARTINEZ Mariano**

C.C.Varennes-Vauzelles
(équipe de France)

1971 **AIGUEPARSES Claude**

C.S.M. puteaux

1972 **TALBOURDET Bernard**

U.C. Longjumeau

1973 **CHASSANG Jean**

U.C. Saint pourçain

1974 **MOIRIER Jean-Jacques**

C.C.Varennes-Vauzelles

1975 **MOIRIER Jean-Jacques**

C.C.Varennes-Vauzelles

1976 **BUSSOLINI Patrick**

U.V. Aube

1977 **CHABANEL Claude**

U.V. Aube

ÉPREUVE NON DISPUTÉE DE 1978 À 1986

1987 **LINO Pascal**

U.S. Créteil

1988 **BOURGUIGNON Thierry**

V.C. Annemasse

1989 **MANIN Christophe**

Isle sur le doubs

1990 **KAIKINGER marcel**

Isle sur le doubs

1991 **ACKERMANN Olivier**

A.S.P.T.T. Paris

1992 **PICARD Gérard**

A.S.P.T.T. Paris

1993 **LEPROUX Denis**

A.S. Corbeil-Essonnes

1994 **LEPROUX Denis**

C.C.Mantes la Ville

1995 **SABATIER Cyril**

V.C. Lyon Vaulx-en-Velin

1996 **THEVENIN marc**

V.C. Châtillon sur Chalaronne

1997 **DELALANDE Frédéric**

Jean Floc'h Mantes

1998 **DUMONT Nicolas**

C.C. Etupes

1999 **DRUBAY Eric**

C.C. Etupes Le doubs Montbéliard

2000 **YON Jean-Philippe**

V.C. Rouen 76

2001 **RAVALEU Stéphane**

V.C. Rouen 76

2002 **DELALANDE Frédéric**

France Police

2003 **MURER Wolfgang**

C.r.4.C. roanne

2004 **PIVOIS Yann**

U.C. Chateauroux

2005 **LUMINET benoit**

C.r.4.C. roanne

2006 **MARTIN Ludovic**

V.C. Lyon Vaulx-en-Velin

2007 **HOUANARD Steve**

Super Sport 35 ACNC

2008 **BOELEN Jérôme**

Van Heramert groep

2009 **BOURDILLAT Nicolas**

Creusot Cyclisme

2010 **MAINARD Jérôme**

C.r.4.C. roanne

2011 **SYS Klaas**

V.C. Rouen 76

2012 **RENAULT Maxime**

Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon

2013 **GUAY Julien**

Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon

2014 **GUYOT Yann**

E.C. Armée de Terre

2015 **BERNARD Julien**

Sprinter Club Olympique dijon

2016 **CARISEY Clément**

C.r.4.C. roanne

2017 **PIJOURLET Louis**

C.r.4.C. roanne

2018 **DUCULTY bastien**

V.C. Villefranche Beaujolais

2019 **MARLON GAILLARD**

Vendée U - Pays de la Loire

Épreuve non disputée de 2020 à 2021 > COVID-19

2022 **DAMIEN GIRARD**

C.C. Nogent-sur-Oise

2023 **CARISEY CLÉMENT**

Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme

LES PARTENAIRES DU TNM 2024



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Centre Grand Cerf
Maison de France 58000 Cayen
03 86 61 30 88 - grand.cerf@groupama.com



SARL J. DELIN
COUVERTURE ZINGUERIE
Tel.: 03.86.60.48.03



LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION, PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT

TOURNÉE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE CULTURELLE

UNE SURPRISE ARTISTIQUE LIVRÉE DANS LA NIÈVRE
LES JEUDIS ET VENDREDIS DU 4 JUILLET AU 30 AOÛT 2024 !



M LA MAISON
NIÈVRE ASSOCIATION
D'ALIMENTATION GÉNÉRALE CULTURELLE

n NIÈVRE
LE DÉPARTEMENT

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR
WWW.NIEVRE.FR
WWW.MAISONCULTURE.FR
FACEBOOK : ALIMENTATION GENERALE CULTURELLE